

Statistique Canada
Division de l'agriculture

DOCUMENT DE TRAVAIL #43

**LA DYNAMIQUE DU REVENU ET DE L'EMPLOI DANS LE CANADA
RURAL : LE RISQUE DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION**

Esperanza Vera-Toscano*
Euan Phimister*
Alfons Weersink**

* Arkleton Centre for Rural Development Research (Université d' Aberdeen - Écosse)

** Département de l'économie et de l'entreprise agricoles (Université de Guelph)

Février 2001

n° 21-601-MIF01043 au catalogue

L'analyse et l'interprétation des données sont la responsabilité de l'auteur et non celle de Statistique Canada.

© Ministre de l'Industrie, Statistique Canada, 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu du présent document, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement.

TABLE DES MATIÈRES	Pages
Sommaire	4
Remerciements.....	6
Liste des tableaux	7
Liste des figures	8
1. Introduction	9
2. Objectifs de la recherche et de la méthodologie	9
3. Examen des concepts	10
3.1. Pauvreté et exclusion sociale	11
4. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu	12
4.1. Définitions	13
5. Revenu et richesse	13
5.1. Distribution du revenu	14
5.2. Mobilité globale du revenu	15
5.3. Les faibles revenus dans les régions rurales	18
5.3.1. Caractéristiques des ruraux pauvres	19
5.3.2. Caractéristiques des gens entrant dans la catégorie des faibles revenus et en sortant	20
5.3.3. Événements économiques et démographiques liés à l'entrée dans la catégorie des faibles revenus et à la sortie de cette catégorie	21
6. Travail et possibilités	22
6.1. Tendances du travail et de la rémunération	22
6.2. Dynamique de l'emploi et de la rémunération	25
6.3. Tendances de la catégorie de faible rémunération	26
6.3.1. Caractéristiques de la faible rémunération	26
6.3.2. Caractéristiques des entrées dans la catégorie faible rémunération et des sorties	27
7. Conclusions	28
7.1 Revenu et richesse	28
7.2. Travail et possibilités	30
8. Bibliographie	31

ANNEXES

	Pages
Annexe I : Tableaux et figures	33
Annexe II : Les sous-échantillons rural et non rural (classification RMR-AR et non-RMR-AR). Notes techniques	55
Annexe III : Construction de l'échantillon permanent : pondération, équivalisation du revenu et déflation des valeurs monétaires.....	59
Annexe IV : Autres définitions : seuils de faible revenu, indices d'inégalité et seuils de faible rémunération	62

Sommaire

Le présent rapport est une analyse préliminaire de la dynamique de l'évolution du revenu et de l'emploi dans les régions rurales du Canada, de son incidence sur le risque d'exclusion sociale et de désavantage (faible revenu et faible rémunération), et des différences avec les régions non rurales; cette analyse repose sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Cet ensemble de données longitudinales (deux années de l'Enquête : 1993 et 1994) permet d'étudier à la fois des « instantanés » statiques et la dynamique du revenu et de l'emploi en milieu rural. Dans le cadre de l'étude, on se sert de la définition de « rural » que donne Statistique Canada ; celle-ci se fonde sur la population et ne tient pas compte de la diversité des régions rurales du pays. Par conséquent, il faut considérer cette étude comme une analyse de fond qui servira de point de départ aux études de portée plus restreinte qu'il faudra effectuer pour orienter les décisions à venir en matière d'exclusion sociale et de développement rural.

L'analyse de la dynamique du revenu révèle que les revenus moyens dans les « petites villes et le milieu rural » (PV-MR) sont uniformément inférieurs à ceux des « grands centres urbains » (GCU) pour la période 1993-1994, une plus grande proportion des gens des PV-MR étant concentrée dans les catégories de revenu inférieures. Globalement, il semble y avoir une importante mobilité de revenu, mais dans la plupart des cas elle est de portée restreinte.

La proportion de gens « chroniquement » pauvres (c.-à-d. pauvres pendant les deux années de l'Enquête) est plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU, tout comme la proportion de gens qui sont passés par au moins une période de faible revenu dans les deux années de l'Enquête.

Les caractéristiques qualitatives des gens à faible revenu sont analogues dans les deux sous-échantillons. Les principales composantes des deux sous-échantillons de faible revenu sont les suivantes : femmes en âge de travailler, gens seuls vivant dans des ménages à une personne, gens mariés avec enfants de moins de 25 ans et mères monoparentales chefs de famille ayant des enfants de moins de 25 ans. Le pourcentage de couples à un ou deux salaires qui ont un faible revenu est plus élevé dans les PV-MR que dans les GCU. La faible rémunération (et les niveaux moyens de rémunération inférieurs) semble constituer une composante plus importante de la catégorie des faibles revenus dans les PV-MR que dans les GCU, de sorte que même si un membre du ménage travaille, ou les deux, le risque de figurer parmi les faibles revenus y est plus élevé.

L'analyse de la mobilité d'emploi révèle que la proportion de travailleurs indépendants est beaucoup plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU, tant chez les hommes que chez les femmes. En outre, il semble y avoir une proportion plus élevée d'emplois saisonniers et temporaires (à court terme) dans les PV-MR. Comme on s'y attendait, le salaire horaire moyen pour les hommes et les femmes des PV-MR est inférieur au taux correspondant dans les GCU. Dans les PV-MR, le nombre total moyen d'heures travaillées par les hommes était plus élevé que dans les GCU; la proportion est toutefois assez voisine chez les femmes des deux sous-échantillons.

Dans les PV-MR, il y a une proportion plus grande d'hommes et de femmes qui touchent une faible rémunération et dont la rémunération est chroniquement faible que dans les GCU. Ce phénomène est plus prononcé chez les femmes que chez les hommes. Ces constatations pourraient laisser entrevoir un lien entre le faible revenu et la faible rémunération, surtout dans les PV-MR.

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier le Secrétariat rural (Agriculture et Agroalimentaire Canada) et son personnel de leur avoir prodigué un soutien financier et être intervenus de diverses autres façons dans le cadre de leur projet.

Au chapitre de la collecte des données, nous avons également bénéficié de l'aide précieuse de Phil Giles, Maryanne Webber, Garnett Picot et Tina Chui (Statistique Canada).

La collecte des données utilisées dans ce rapport a été faite par Statistique Canada. Les auteurs de ces données n'assument aucune responsabilité à l'égard des analyses ou des interprétations présentées ici.

Enfin, nous aimerions remercier tout particulièrement Ray Bollman (Statistique Canada), qui a collaboré à la conception de la recherche et a pris part aux discussions concernant le travail.

Comme c'est la règle, ce sont les auteurs du présent travail qui en assument l'entière responsabilité.

Liste des tableaux

	Pages
Tableau 1 Population au sein des RMR-AR (GCU) et des non-RMR-AR (PV-MR), recensement de 1991 et échantillon de l'EDTR.....	34
Tableau 2 Aperçu de la distribution du revenu : mesures de l'inégalité pour l'ensemble du Canada.....	36
Tableau 3 Matrice de transition - catégories de revenu et endroits (PV-MR et GCU).....	38
Tableau 4 Distribution projetée du revenu.....	39
Tableau 5 Proportion de temps passé à faible revenu en 1993 et 1994	40
Tableau 6 Caractéristiques des gens à faible revenu.....	41
Tableau 7 Caractéristiques des gens qui entrent dans la catégorie des faibles revenus et qui en sortent	42
Tableau 8 Coïncidence des événements économiques et démographiques avec l'entrée dans la catégorie des faibles revenus et la sortie	43
Tableau 9 Situation de l'emploi selon les données de l'EDTR	44
Tableau 10 Situation de l'emploi selon l'échantillon regroupé de l'EDTR (1993 et 1994), par province.....	45
Tableau 11 Points de percentile de la distribution des salaires horaires de l'EDTR (prix de 1993).....	46
Tableau 12 Nombre d'heures de travail - pourcentage et salaire horaire moyen (entre parenthèses).....	47
Tableau 13 Caractéristiques des employés - ensemble du Canada	48
Tableau 14 Matrice de transition - catégories d'emploi et de rémunération et endroits (PV-MR et GCU) (hommes).....	49
Tableau 15 Matrice de transition - catégories d'emploi et de rémunération et endroits (PV-MR et GCU) (femmes).....	50
Tableau 16 Proportion de temps passée dans la catégorie de faible rémunération entre 1993 et 1994.....	51
Tableau 17 Caractéristiques des employés faiblement rémunérés par rapport à l'ensemble des employés	52
Tableau 18 Caractéristiques de passage entre les catégories de faible rémunération et de forte rémunération.....	53

Liste des figures	Pages
Figure 1 : Statistiques sommaires sur l'échantillon de l'EDTR. Pourcentage de la population dans les PV-MR et les GCU (résultats pondérés)	34
Figure 2 : Revenu annuel moyen équivalisé des ménages par province (1993 et 1994)	35
Figure 3 : Distribution du revenu des ménages par catégorie de revenu dans les PV-MR et les GCU, ensemble du Canada	36
Figure 4 : Distribution du revenu des ménages par province et par catégorie de revenu dans les PV-MR et les GCU.....	37
Figure 5 : Expérience de faible revenu par province et par endroit : PV-MR et GCU (0,5 fois le seuil de revenu moyen de 1993).....	40
Figure 6 : Salaire horaire moyen par province et par sexe.....	46
Figure 7 : Nombre moyen d'heures de travail par province et par sexe	47

1. Introduction

Le Canada rural occupe un vaste territoire et sa population se distingue par la diversité tant des problèmes auxquels elle est confrontée que des possibilités qui s'offrent à elle (Biggs et al. 1993, page 5). Au cours des deux dernières décennies, l'évolution de l'économie rurale et de la société en général, et les politiques adoptées à la suite le 13 avril 1999 de ces changements, ont influé sur le développement du Canada rural. Ces tendances se répercutent de façon différente selon les régions rurales et les groupes sociaux, l'un des effets possibles étant l'exclusion sociale et le désavantage. Les chercheurs se sont penchés sur des aspects particuliers de ce désavantage, et leurs travaux ont permis de faire ressortir que notre connaissance de ce phénomène dans les régions rurales ne se fonde que sur l'analyse statique. La présente étude a pour objectif de combler cette lacune en nous faisant mieux comprendre la dynamique de l'évolution des revenus et de l'emploi dans les régions rurales du Canada, son incidence sur le risque d'exclusion sociale et de désavantage, et les différences susceptibles de distinguer ces régions de leurs contreparties non rurales. Les décideurs pourront donc s'inspirer de cette étude pour favoriser un développement réaliste et durable des régions rurales du Canada. L'étude permettra également de constituer un bagage de connaissances qui orientera les recherches à venir sur des aspects liés au Canada rural.

Les grandes lignes du présent rapport sont les suivantes : dans la partie 2, les auteurs décrivent les objectifs de leur recherche. Dans les parties 3 et 4, ils donnent quelques renseignements préliminaires sur les concepts pertinents et l'ensemble de données. Dans la partie 5, ils analysent la distribution et la dynamique du revenu et de la richesse chez les ménages et les particuliers vivant dans les régions rurales par opposition à ceux des GCU (grands centres urbains). Ils mettent toutefois l'accent sur les caractéristiques des personnes à faible revenu.

Quant à la partie 6, elle porte sur les tendances suivies par l'emploi, les salaires et les caractéristiques des employés ainsi sur que la dynamique de la situation de l'emploi dans les sous-échantillons rural et non rural. On y examine également dans quelle mesure la dynamique de la faible rémunération dans les régions rurales diffère de celle que l'on observe dans les GCU.

Les auteurs font part de leurs conclusions dans la partie 7; enfin, la bibliographie se trouve à la partie 8.

2. Objectifs de la recherche et de la méthodologie

L'objectif global de cette étude est d'examiner la dynamique du revenu et de l'emploi chez les particuliers et les familles des régions rurales du Canada. Les objectifs particuliers qui s'y rattachent sont les suivants :

1. Décrire l'ampleur de l'inégalité dans les régions rurales;
2. Examiner les différences entre les caractéristiques des ménages à faible revenu vivant dans les régions rurales et non rurales;

3. Examiner les différences entre ceux qui entrent dans la catégorie des faibles revenus et ceux qui en sortent, dans les régions rurales d'une part et non rurales d'autre part;
4. Déterminer quels phénomènes économiques et démographiques semblent être associés à l'entrée dans la catégorie des faibles revenus et à la sortie de cette catégorie dans les régions rurales;
5. Mesurer jusqu'à quel point la mobilité de l'emploi diffère entre les régions rurales et les régions non rurales;
6. Étudier les différences qui touchent la chronicité de la faible rémunération dans les régions rurales et non rurales;
7. Déterminer la pertinence de ces observations pour les décideurs et les autres chercheurs, et constituer un bagage de connaissances pour les futurs travaux de recherche sur le milieu rural canadien.

Pour réaliser leurs objectifs, les auteurs ont dû effectuer une analyse descriptive de l'échantillon permanent mis sur pied à partir de l'ensemble des données de l'EDTR (*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*).

La formation de l'échantillon permanent pour les deux années couvertes par l'ensemble des données de l'EDTR a permis de suivre les mêmes personnes dans le temps et d'étudier chez elles la dynamique du changement. La recherche proposée est unique en son genre puisqu'elle met l'accent sur le sous-échantillon rural de l'EDTR (petites villes et milieu rural) et qu'elle traite des différences entre celui-ci et les régions non rurales (grands centres urbains).

3. Examen des concepts

Dans les milieux ruraux de nombreux pays industrialisés, on observe des changements structureaux provoqués par l'évolution de l'économie rurale et de la société en général. Les retombées de ces tendances diffèrent selon les régions rurales et ne sont pas les mêmes d'un groupe social à l'autre; certaines personnes risquent aussi d'être défavorisées. Il est essentiel de disposer d'information fiable et à jour si l'on veut fournir aux administrations publiques une image fidèle de la fréquence des désavantages économiques et sociaux pour qu'elles puissent prendre les décisions pertinentes.

Il est aussi nécessaire de mener une analyse dynamique du bien-être socio-économique des résidents ruraux comparativement à celui des habitants des régions non rurales pour se faire une idée du processus de changement qui a cours et pour définir les facteurs propices au désavantage et à l'intégration dans les milieux rural et non rural.

L'exclusion sociale et le désavantage comportent de multiples aspects économiques, politiques et sociaux (Room, 1995), le revenu étant sans conteste l'un des volets clés. Même si le lien entre le revenu personnel et le revenu du ménage est imparfait (Machin 1996), on estime que c'est en luttant contre la faible rémunération qu'on pourra le mieux atténuer l'incidence des faibles revenus. La présente recherche porte surtout sur la dynamique du revenu et de l'emploi en tant qu'éléments clés du concept de l'exclusion sociale.

3.1. *Pauvreté et exclusion sociale*

Dans la documentation, les chercheurs ne s'entendent pas sur la définition de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et ils tentent de déterminer si les deux concepts ne font qu'un ou s'ils diffèrent, et quelles pourraient être les différences entre eux. Toutefois, peu importe comment on désigne un ensemble donné de circonstances, cela n'a pas pour effet de les modifier; mais l'appellation qu'on leur donne peut avoir une incidence sur la perception qu'en auront les décideurs. Comme Abrahamson (1996) le soulignait, les implications politiques découlant de l'utilisation d'un concept ou d'un autre ont très bien pu être le facteur qui a provoqué le passage de la notion de pauvreté à celle d'exclusion sociale : cette dernière notion semble, à l'heure actuelle, idéologiquement plus orthodoxe que la première.

Les deux concepts sont à tout le moins étroitement liés et, dans la présente recherche, nous n'établissons aucune distinction entre eux. Cette prise de position tient au fait que, selon les auteurs, la pauvreté présente de nombreuses facettes, et on devrait donc lui donner une définition très large comme le font d'ailleurs de nombreux commentateurs. Par exemple, Townsend (1979) croit que la pauvreté est un facteur d'*exclusion*

« On peut affirmer que des gens, des familles et des groupes de population sont pauvres s'ils ne disposent pas des ressources leur permettant de s'alimenter, de participer aux activités et de profiter des conditions de subsistance et des commodités que l'on trouve habituellement dans les sociétés auxquelles ils appartiennent. » (traduction)

Pour sa part, Room (1990) adopte pour l'« exclusion sociale » une définition qui ne s'écarte pas beaucoup de l'idée que Townsend se faisait de la pauvreté, mais il va un peu plus loin. Il croit que les gens souffrent d'exclusion sociale s'ils sont victimes d'un désavantage global au chapitre de l'éducation, de la formation, de l'emploi, du logement, des ressources financières et à d'autres égards, si leur chance d'accéder aux principales institutions sociales qui dispensent cette qualité de vie sont beaucoup moindres que pour le reste de la population, et si ces désavantages persistent dans le temps.

Room reconnaît aussi le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais il propose de mesurer ce phénomène par l'étude des ressources financières, ce qui en soit ne reflète pas globalement la complexité de la pauvreté. On peut, bien entendu, se demander comment il serait possible de mesurer cette complexité. Selon le Groupe de défense des enfants pauvres (Oppenheim, 1993), l'insuffisance des ressources financières joue un rôle prépondérant dans la pauvreté et l'exclusion sociale :

« Être pauvre, ce n'est pas seulement manquer d'argent. C'est une question de droits et de relations, de traitement réservé aux individus et de la perception que ceux-ci ont d'eux-mêmes, d'impuissance, d'exclusion et de perte de dignité. Malgré tout, l'absence d'un revenu suffisant reste au cœur du problème. » (traduction)

Selon Berghman (1995), les trois principaux tremplins vers la réintégration sociale sont l'obtention d'un emploi, les changements dans la composition de la famille et du ménage et les prestations de bien-être social. Il s'agit maintenant de savoir jusqu'à quel point ces trois tremplins sont pertinents dans le contexte rural et s'ils donnent lieu à des contraintes particulières dans ce cas. Walker (1995) note que la plupart des gens pauvres recherchent un travail à temps plein pour échapper à la pauvreté, même si un grand nombre d'entre eux se le voient refuser à cause de leur âge ou de leur manque de compétences, ou parce qu'ils doivent s'occuper de leurs enfants (Dawes, 1993). On pourrait s'attendre à ce que d'autres obstacles viennent compliquer la vie des résidents ruraux (par exemple la petitesse de leurs collectivités ou leur éloignement). En fait, on considère depuis longtemps que les disparités régionales dans le domaine de l'emploi sont un trait caractéristique permanent des pays industrialisés. Par exemple, il est bien connu qu'un grand nombre de travailleurs ruraux sont peu rémunérés, souffrent d'insécurité, ont de mauvaises conditions d'emploi et se montrent dociles face à leur employeur (Townsend, 1991).

Lorsqu'on cherche à mesurer ou à quantifier la pauvreté, il devient difficile de trouver une définition large de ce phénomène qui rende compte de ses multiples facettes. On ne dispose pour le moment que d'une définition étroite. Les auteurs croient que cela s'applique également à l'exclusion sociale : la plupart des tentatives aboutissent à une définition étroite liée aux ressources financières. Dans cette recherche, nous ne tentons pas de quantifier l'exclusion sociale dans les régions rurales, mais d'examiner un éventail de facteurs (par exemple les faibles revenus et la faible rémunération) qui contribuent à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

4. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une enquête longitudinale que mène Statistique Canada auprès des ménages et qui porte sur un échantillon¹ représentatif national d'environ 15 000 ménages recrutés en 1992, soit un total d'à peu près 31 000 personnes de 16 ans et plus. Elle vise à cerner les changements qui affectent le bien-être économique des individus et des familles dans le temps et les facteurs déterminant ce bien-être. Les gens choisis au départ pour participer à l'enquête sont interviewés une fois ou deux fois par année (l'entrevue sur le revenu est menée au début de l'année et on aborde le volet emploi environ six mois plus tard) depuis six ans; on recueille ainsi des données sur leur expérience du marché du travail, leur revenu et leur contexte familial. Pour obtenir de l'information complète sur les familles et des données concomitantes, on interroge également les gens qui habitent avec les premiers répondants n'importe quand au cours des deux ans pendant la période de cohabitation.

Pour amorcer la recherche, nous avons englobé dans notre échantillon permanent tous les gens (de 16 ans et plus) présents en l'an 1 (1993) et qui y figuraient de nouveau en l'an 2 (1994). Nous l'appelons donc « échantillon permanent équilibré » parce qu'il renferme le même nombre

¹ L'échantillon n'englobe pas les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les gens résidant en institution, les personnes vivant dans les réserves ainsi que les membres à temps plein des Forces armées canadiennes vivant dans les casernes.

d'observations les deux années (N=26 841) (pour de plus amples renseignements sur la formation de l'échantillon permanent, voir l'annexe III).

4.1. Définitions

Avant de traiter des données comme telles, il convient d'expliquer brièvement certaines des définitions qui ont servi à produire les données; nous nous assurerons ainsi qu'elles seront bien interprétées.

La notion de ruralité n'a pas de définition claire ni acceptée de tous. Si l'on cherche à distinguer les régions rurales des régions non rurales à l'aide de définitions opérationnelles, on aboutit normalement à un certain arbitraire. Par ailleurs, une catégorisation dichotomique ne permettra pas de bien décrire l'amalgame de facteurs socio-économiques et géographiques qui constituent la ruralité. Pour que la définition de ruralité témoigne le plus fidèlement possible de la réalité canadienne, nous nous sommes inspirés, pour notre étude, de la définition de la population canadienne utilisée pour les RMR-AR et les non-RMR-AR (voir de plus amples renseignements à l'annexe II) :

Sous-échantillon « grands centres urbains » (GCU) : englobe les RMR et les AR. Une **RMR-AR** est formée par un grand centre urbain et par les régions urbaines et rurales avoisinantes qui bénéficient d'un degré élevé d'intégration économique et sociale avec la région urbaine. Les RMR et les AR s'entendent des régions urbaines qui ont atteint certains seuils de population : 100 000 habitants pour les RMR et 10 000 pour les AR (Howatson, 1995).

Sous-échantillon « petites villes et milieu rural » (PV-MR) : comprend les régions extérieures aux RMR et aux AR (pour de plus amples renseignements, voir l'annexe II).

Cette définition géographique semble mieux refléter le type de marché du travail dans lequel les personnes vivent.

La présente étude ignore en grande partie la diversité des PV-MR pour ce qui est de leur éloignement et de la disponibilité des ressources. En ce sens, elle constitue un travail de fond pour la conduite d'études plus de portée plus restreinte sur les régions rurales.

5. Revenu et richesse

Bien que des travaux empiriques antérieurs aient démontré que les populations des petites villes et du milieu rural du Canada ont le revenu moyen le plus faible depuis au moins trois décennies (Biggs, 1993), peu de recherches ont porté sur la dynamique spécifique du revenu dans les régions rurales ni sur le mode de vie des ruraux pauvres au Canada.

Étant donné l'importance qu'ont acquise certains concepts, dont l'« exclusion sociale » et le « développement rural », les aspects économiques du monde rural, tels que le revenu et la pauvreté, suscitent de plus en plus d'intérêt chez les décideurs et les chercheurs canadiens (p. ex. le nouveau

Projet économique rural de la Fondation canadienne de la restructuration rurale illustre bien la sensibilisation des Canadiens à ce sujet). En outre, la pauvreté rurale et la mesure dans laquelle elle diffère de la pauvreté dans les villes ont une résonance particulière sur le plan des politiques.

L'objet principal de cette partie est par conséquent d'étudier la dynamique du revenu et de déterminer quelles sont les différences importantes existant entre les petites villes et le milieu rural, d'une part, et les grands centres urbains, d'autre part.

En premier lieu, nous présenterons une comparaison fondamentale de l'ampleur des faibles revenus et de l'inégalité. Deuxièmement, nous donnerons une vue d'ensemble de la dynamique du revenu dans les deux sous-échantillons (GCU et PV-MR) à la lumière de la matrice de transition de Markov; nous désirons ainsi suivre les migrations moyennes entre les catégories de revenu et les endroits pendant les deux ans. Troisièmement, nous brosserons un tableau plus détaillé du degré d'hétérogénéité des gens qui ont un faible revenu ainsi que des caractéristiques des gens à faible revenu « temporaire » et « chronique ». Et enfin la recherche nous a permis de cerner les événements « déclencheurs » de l'entrée des gens dans la catégorie des faibles revenus ou des pauvres ou leur sortie de cette catégorie, ce qui nous éclaire sur les causes de ces mouvements (Bane, 1986; Berghman, 1995; Jarvis, 1996). Comme il est important de connaître ces événements pour comprendre le phénomène des faibles revenus, nous cherchons à savoir, dans la dernière partie, dans quelle mesure certains événements économiques et démographiques coïncident avec l'entrée des gens dans la catégorie des faibles revenus ou leur sortie.

5.1. *Distribution du revenu*

Pour mesurer le bien-être économique des résidents des PV-MR et des GCU, nous nous sommes basés sur le revenu du ménage après impôt. Comme ce fut le cas au cours des trois dernières décennies, les revenus moyens des résidents des PV-MR sont uniformément inférieurs à ceux des GCU pour la période 1993-1994, le revenu dans les PV-MR équivalant à environ 80 p. 100 de celui des GCU ces deux années-là (voir figure 2). À l'échelle provinciale, il y a des PV-MR en Colombie-Britannique qui s'approchent de leurs contreparties GCU (environ 90 p. 100); par contre, c'est l'Île-du-Prince-Édouard qui affiche l'écart le plus marqué entre les résidents ruraux et urbains : le revenu rural y équivaut à à peu près 75 p. 100 (an 1) et à 77 p. 100 (an 2) du revenu moyen des GCU. C'est en Ontario² que le revenu moyen est le plus élevé pour les résidents tant des PV-MR que des GCU; la Colombie-Britannique se classe deuxième à ce chapitre.

² Pendant la période 1981-1988, l'Ontario a été la seule région où les revenus réels moyens se sont accrus (Biggs, B. et al. 1994, p. 57).

La distribution des revenus serait égale si, après établissement des catégories de revenu, chaque catégorie³ recevait une proportion égale du revenu global. Nous avons donc créé les catégories de revenu suivantes :

- moins de la moitié (0,5) du revenu moyen de 1993;
- entre la moitié (0,5) et les trois quarts (0,75) du revenu moyen de 1993;
- entre les trois quarts (0,75) du revenu moyen de 1993 et ce niveau;
- entre le revenu moyen de 1993 et une fois et quart (1,25) ce revenu;
- entre une fois et quart (1,25) le revenu moyen de 1993 et une fois et demie (1,5);
- plus d'une fois et demie (1,5) le revenu moyen de 1993.

Il importe d'indiquer que les mesures de l'inégalité se fondent ici uniquement sur les revenus en argent; elles ne nous renseignent donc pas sur la répartition des autres éléments du bien-être économique tels que le revenu en nature, les loisirs, les gains de capitaux et autres.

Nous nous sommes penchés sur la distribution des personnes par catégorie de revenu à l'échelle du pays et par province. Comme l'illustrent les figures 3 (ensemble du Canada) et 4 (provinces), il n'y a d'« égalité parfaite » ni dans les PV-MR, ni dans les GCU. Par exemple, dans l'ensemble du pays, une moyenne de 14,2 p. 100 du sous-échantillon GCU et de 19 p. 100 du sous-échantillon PV-MR affichait un revenu inférieur à la moitié de la moyenne globale. En outre, 15,6 p. 100 des résidents des GCU et seulement 7,7 p. 100 des résidents des PV-MR entraient dans la catégorie la plus riche (dont le revenu est supérieur à une fois et demie le revenu moyen global de 1993). Ici encore, l'Ontario affichait le pourcentage le plus élevé dans les catégories de revenu les plus riches (tant dans les PV-MR que dans les GCU); il était suivi de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Ces chiffres semblent indiquer que dans les PV-MR, la distribution du revenu a une asymétrie positive (il y a une plus grande proportion de gens dans les catégories de revenu inférieures). Les revenus du sous-échantillon GCU semblent présenter une distribution étonnamment normale, la proportion de résidents urbains faisant partie des catégories de revenu les plus riches étant plus élevée que dans les régions rurales. Les trois indices d'inégalité figurant au tableau 2 donnent à penser que l'inégalité globale est légèrement moindre dans le sous-échantillon GCU que dans les PV-MR; toutefois, les valeurs sont tellement voisines que nous ne pouvons pas affirmer que l'inégalité est plus grande dans les PV-MR que dans les GCU.

5.2. Mobilité globale du revenu

Les migrations moyennes entre les catégories de revenu et les lieux au cours des deux années figurent au tableau 3. Ce tableau représente la matrice des transitions entre les diverses combinaisons possibles d'endroits (PV-MR et GCU) et de catégories de revenu entre une période et la suivante, et constitue officiellement une estimation (inefficace) de la matrice de transition de Markov

³ Ces données ont été obtenues en « mettant en commun » les deux années de l'Enquête et en calculant les valeurs moyennes pondérées appropriées.

correspondante (StataCorp, 1997, p. 652). Chaque ligne correspond à une combinaison de catégories de revenu et d'endroits pour la période initiale, chaque colonne à une combinaison de catégories de revenu et d'endroits pour la période suivante, et chaque case à la proportion moyenne qui « passe » d'une combinaison à l'autre entre les périodes. Ainsi, par exemple, parmi les gens de l'échantillon qui ont amorcé une période dans un GCU et se rangent dans la catégorie la moins élevée de revenu, une proportion moyenne de 72,5 p. 100 se trouve encore dans un GCU et dans la même catégorie de revenu au début de la période suivante. Parmi les membres de cette catégorie qui sont passés à une catégorie de revenu supérieure sans quitter un GCU, 17,3 p. 100 sont montés d'une catégorie, 3,8 p. 100 de deux, 1,6 p. 100 de trois et 1,1 p. 100 de quatre, et 0,7 p. 100 ont atteint la catégorie la plus élevée. Parmi ceux qui étaient au départ dans la catégorie de revenu la plus basse du sous-échantillon GCU, une moyenne de 1,9 p. 100 par année a déménagé dans une PV-MR tout en demeurant dans la même catégorie de revenu.

Ce type d'analyse a pour principal avantage de tenir compte en même temps de la mobilité du revenu et des endroits. Il est donc possible d'examiner de façon cohérente la mobilité de revenu au sein des PV-MR et des GCU ainsi qu'entre elles. Voyons tout d'abord la mobilité du revenu au sein des PV-MR et des GCU, c'est-à-dire les sous-matrices délimitées respectivement par les **lignes** et les **colonnes** 1,1-6,6 et 7,7-12,12. Les données mises en évidence représentent la proportion moyenne de gens qui sont restés dans la même catégorie de revenu au cours des deux périodes. Tant dans les PV-MR que dans les GCU, ce sont les catégories de revenu les plus basses et les plus élevées qui affichent le moins de mobilité. La proportion de gens dont le revenu demeure dans ces deux extrêmes est plus élevée dans le cas des GCU (72,5 et 72,8 p. 100), comparativement à 65,6 et à 68,6 p. 100 dans les PV-MR, l'écart entre les milieux rural et urbain étant particulièrement accentué dans la catégorie de revenu la plus faible (72,5 et 65,6 p. 100). Dans le sous-échantillon PV-MR, l'écart est également plus important chez les gens qui déménagent (vers les GCU) et qui demeurent toutefois dans la catégorie de revenu la plus faible (2,4 p. 100, contre 1,9 p. 100 pour les GCU). On peut donc affirmer que certains de ces résidents ruraux ne sortent pas en réalité de la catégorie de revenu la plus faible, mais changent simplement d'endroit (des PV-MR aux GCU). Si nous additionnons les première et deuxième catégories de revenu pour les deux sous-échantillons, nous pouvons constater qu'il y a à peu près la même proportion de gens dans ces catégories (65,6+24,1=89,7 p. 100 pour les PV-MR et 72,5 + 17,3=89,8 p. 100 pour les GCU).

Pour ce qui est de la deuxième catégorie de revenu, les résidents ruraux tendent plus à y demeurer (62,8 p. 100, contre 59,0 p. 100 pour les résidents urbains), alors que la proportion de ceux qui passent à la catégorie de revenu la plus basse est analogue dans les deux sous-échantillons (□ 15 p. 100). Dans les MV-MR, la mobilité est plus marquée, bien qu'à court terme, pour la sortie de la catégorie de revenu la plus basse, mais elle est moindre pour la deuxième catégorie de revenu.

Par contre, dans les catégories médianes de revenu, une forte proportion de gens changent de catégorie de revenu d'une année à l'autre.

Toutefois, si nous examinons les lignes au-dessus et en dessous de la diagonale mise en évidence, nous constatons une mobilité vers le bas plus prononcée dans les PV-MR (18,8, 16,8 et 21,8 p. 100,

contre 14,2, 14,7 et 18,5 p. 100 dans les GCU) ainsi qu'une plus forte mobilité vers le haut dans les GCU (19,4, 20,0 et 18,4 p. 100 contre 15,2, 15,8 et 20,0 p. 100 dans les PV-MR).

Bien qu'il faille faire preuve de prudence, étant donné que les résultats dépendent des définitions des catégories de revenu, la mobilité de revenu semble être significative, mais elle est en grande partie à court terme. C'est ce qui ressort du tableau 3, si l'on tient compte de la proportion globale qui figure dans les éléments hors-diagonales. Dans tous les cas, la plupart des déplacements dans la distribution du revenu se limitent à une catégorie vers le haut ou vers le bas (par exemple, dans le cas de la catégorie 1-1,25 du revenu moyen, 34,7 p. 100 de tous les gens passent à la catégorie immédiatement supérieure ou descendent d'une catégorie, alors que seulement 10,9 p. 100 se déplacent de plus d'une catégorie).

Le petit nombre total de migrations observées dans les deux sens entre les PV-MR et les GCU (environ 1,75 p. 100) laisse supposer qu'il faut traiter avec prudence toute conclusion concernant l'existence d'un lien entre la migration et la mobilité du revenu. Toutefois certaines tendances semblent ressortir. Dans certains cas, les éléments des diagonales ne dominent pas (par exemple les gens des PV-MR et des GCU appartenant aux cinquième et sixième catégories de revenu et ceux des GCU et PV-MR aux troisième, quatrième et cinquième catégories). On pourrait en déduire que la mobilité de revenu chez ceux qui déménagent d'un milieu à l'autre est plus marquée que chez ceux qui restent à leur endroit d'origine. Toutefois, cette conclusion commande la prudence, car il se peut que la taille de l'échantillon soit très petite. Il ne se dégage pas de différence apparente entre les personnes allant des GCU aux PV-MR, contrairement à celles qui émigrent en sens contraire.

À lumière du tableau 3, il est possible d'établir des projections de la distribution du revenu pour les PV-MR et les GCU en supposant que les tendances actuelles de la mobilité du revenu, résumées dans la matrice de transition du tableau 3, se poursuivront indéfiniment (Atkinson, 1992 et Prais, 1955). Le tableau 4 présente des estimations des proportions à long terme de chaque catégorie de revenu dans les PV-MR et les GCU à partir d'un certain nombre d'hypothèses. Dans la deuxième ligne du tableau 4, on donne les estimations à long terme qui correspondent à la matrice de transition du tableau 3. En comparant ces estimations aux moyennes réelles de 1993-1994 qui figurent sur la première ligne (venant du tableau 3), on constate que si les tendances actuelles se maintiennent, des proportions plus élevées de gens figureront dans la classe de revenu la plus faible tant dans les PV-MR que dans les GCU (de 2,7 et de 5,4 p. 100 respectivement), alors que la proportion de gens dans la catégorie de revenu la plus élevée fléchira dans les GCU (de 3,0 p. 100), demeurant à peu près stable dans les PV-MR.

Pour pouvoir examiner l'effet global des migrations PV-MR-GCU, nous avons recalculé les distributions de revenu à long terme à l'aide d'une matrice de transition excluant tous les gens qui ont déménagé entre les régions rurales et non rurales. Les résultats de cet exercice figurent aux troisième et sixième lignes du tableau 4. Les différences absolues entre les distributions de revenu projetées figurant sur les lignes 2 et 3 sont petites, comme on s'y attendait (il n'y a que 1,75 p. 100 des gens qui déménagent dans l'échantillon). Toutefois, pour ce qui est des valeurs extrêmes des distributions de revenu, il est intéressant de constater qu'il existe une différence qualitative dans l'effet sur les résidents ruraux par opposition aux résidents urbains. Dans les GCU, l'« arrêt » de la

migration PV-MR-GCU n'a pas beaucoup d'effet sur la situation actuelle. Par contre, dans les PV-MR, il réduit la proportion de gens appartenant aux catégories de revenu inférieures et accroît très légèrement celle des gens qui se rangent dans la catégorie de revenu supérieure. Il est clair que la classification PV-MR-GCU est quelque peu arbitraire et ne tient pas compte, par définition, des déplacements internes.

Pour se faire une idée approximative de l'effet global des déménagements, il faut regarder la dernière ligne du tableau 4, qui représente les distributions de revenu à long terme pour les PV-MR et les GCU que prévoit la matrice de transition après l'élimination de tous les gens qui ont déménagé. Dans les deux cas (PV-MR et GCU), on observe une diminution de la proportion de gens se trouvant dans la catégorie de revenu inférieure et une augmentation des effectifs de la catégorie de revenu supérieure. De façon générale, ces résultats semblent indiquer que la migration et les déménagements sont associés à un degré plus élevé de mobilité de revenu **vers le bas**.

5.3. Les faibles revenus dans les régions rurales

Le tableau 3 illustre la mobilité générale des gens à faible revenu dans les régions rurales, mais on a supposé implicitement, dans ce cas, que toutes les personnes faisant partie de groupes à faible revenu étaient identiques et possédaient des chances égales d'entrée et de sortie. En réalité, les gens à faible revenu forment des groupes extrêmement hétérogènes tant par leurs caractéristiques que par leur facilité à « sortir » de cette catégorie ou à rester pauvres. Dans cette partie, nous étudions donc plus en détail les tendances propres aux faibles revenus. Dans la partie suivante, nous traiterons des caractéristiques des gens ayant un revenu faible.

Avant d'aborder les caractéristiques des personnes, il convient de mentionner que le tableau 5 résume les séquences de revenu en 1993-1994 pour notre échantillon longitudinal; à cet égard, on considère qu'un revenu est faible (L) s'il est inférieur à la limite de faible revenu pour l'année en cause; sinon il est élevé (H). On donne des résultats pour toutes les limites de faible revenu qui ont été définies (voir les différentes définitions de limite à l'annexe IV).

La dernière ligne de chaque limite de revenu (LL) nous indique dans quelle mesure le problème de la pauvreté chronique⁴ est généralisé. Nous constatons que **10,45** p. 100 de l'échantillon avaient un revenu inférieur à la moitié de la moyenne de 1993 lors des deux entrevues, alors que si la limite est le quintile le plus pauvre, la proportion augmente à **14,41** p. 100. Il est difficile de juger si ces données reflètent une fréquence de la pauvreté chronique relativement élevée ou non; cette conclusion dépendra vraisemblablement de la valeur qu'on accorde à ces limites du point de vue des privations personnelles. La leçon à tirer ici est que les estimations de la fréquence de la pauvreté chronique peuvent varier selon seuil de faible revenu que l'on choisit, surtout si les gens se trouvent dans une partie relativement dense de l'échelle de revenu (Jarvis, 1996). Dans le cadre de notre

⁴ Dans ce contexte, la définition voulant que la pauvreté soit « chronique » après seulement deux ans pourrait être contestable. Étant donné que nous ne disposons de données que pour deux ans au moment de cette étude, la brièveté de la période et la chronicité sont des artéfacts créés par la disponibilité des points de données. Néanmoins, nous estimons que ces résultats préliminaires reflètent effectivement un processus à long terme.

étude, cet aspect n'est pas aussi important puisque nous cherchons à établir des comparaisons entre les PV-MR et les GCU.

Il existe quelques différences entre les PV-MR et les GCU étant donné que la proportion de pauvres « chroniques » est en général plus élevée dans les PV-MR, tout comme la proportion de personnes qui ont vécu au moins une période de faible revenu dans les deux années de l'Enquête.

Nous nous sommes également penchés sur la durée proportionnelle des périodes de faible revenu par province (voir la figure 5), à partir de la catégorie « 0,5 fois le revenu moyen de 1993 ». Nous n'avons pas été surpris de constater que la proportion la plus basse de gens touchés par un faible revenu chronique, tant dans les PV-MR que dans les GCU, se trouvait dans les deux provinces à l'économie la plus vigoureuse, à savoir la Colombie-Britannique et l'Ontario. C'est à Terre-Neuve qu'on trouve le pourcentage le plus élevé de faibles revenus chroniques dans les régions rurales; viennent ensuite le Manitoba et la Saskatchewan. Dans le cas de la Saskatchewan et de Terre-Neuve, la différence en pourcentage de la fréquence de faibles revenus entre les PV-MR et les GCU est la même (environ 10 p. 100), mais les deux provinces sont très différentes pour ce qui est de la chronicité : en Saskatchewan, la différence PV-MR-GCU est inférieure à 5 p. 100 alors qu'à Terre-Neuve, elle est de plus de 10 p. 100. Dans des provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick, la persistance des faibles revenus ne semble pas être un problème propre au milieu rural.

5.3.1. *Caractéristiques des ruraux pauvres*

Le tableau 5 montre que quelle que soit la période considérée, on trouve dans la catégorie des faibles revenus des gens qui sont chroniquement pauvres et de nombreux individus qui y restent pendant une « courte » période. Il serait donc intéressant de déterminer en quoi les gens qui ont chroniquement un faible revenu diffèrent de ceux entrant dans la catégorie des faibles revenus en général, et s'il existe des différences observables entre les PV-MR et les GCU à ce chapitre. Dans le tableau 6, nous désagrégeons le groupe des faibles revenus chroniques et tous les gens qui composent la catégorie des faibles revenus par type de personne et selon la composition de la famille économique⁵, la situation de la famille économique et la scolarité, par PV-MR et par GCU (d'après les divers seuils de faible revenu).

Par exemple, pour ce qui est des types de personnes, les femmes en âge de travailler (ligne 2) représentent 43,1 p. 100 du sous-échantillon des GCU et 41,1 p. 100 de l'ensemble des PV-MR. Toutefois la proportion est beaucoup plus élevée lorsqu'on examine les faibles revenus chroniques et des faibles revenus. Dans le sous-échantillon des faibles revenus **chroniques** et de 0,5 fois le revenu moyen de 1993, elle est de 50,3 p. 100 dans les GCU et 45,4 p. 100 dans les PV-MR; pour le même seuil, dans le sous-échantillon des faibles revenus, les proportions sont de 49,2 p. 100 pour

⁵ On entend par **famille économique** toutes les personnes qui cohabitaient le 31 décembre de l'année de référence et qui étaient apparentées par le sang, par le mariage, par l'adoption, par une situation de famille d'accueil ou par une union de fait.

les GCU et de 44,5 p. 100 pour les PV-MR. Les mêmes pourcentages valent pour les femmes à la retraite.

En ce qui a trait à la composition de la famille économique, les gens seuls dans des ménages à une seule personne, les gens mariés avec enfants de moins de 25 ans et les femmes seules chefs de famille monoparentale avec des enfants de moins de 25 ans sont les catégories les plus importantes à la fois dans les sous-échantillons des faibles revenus et des faibles revenus chroniques. En ce qui a trait au sous-échantillon PV-MR, les gens mariés avec enfants de moins de 25 ans forment la catégorie dominante de tous les sous-échantillons de faibles revenus.

Au chapitre de la situation de la famille économique, nous avons défini différentes catégories de familles. Comme on s'y attendait, les familles économiques sans salarié sont celles qui figurent en plus grand nombre dans les catégories de faible revenu ou de faible revenu chronique (cette catégorie comprend les couples à la retraite, les étudiants et les familles sans emploi, entre autres). La catégorie « couples et célibataires : TPa (un salaire) » est aussi un groupe à risque. Il se dégage ici une caractéristique intéressante : la proportion de couples avec un ou deux salaires (catégories 3, 4 et 5) dont le revenu est faible et chroniquement faible est plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU. La faible rémunération (et les niveaux de rémunération moyens moins élevés) semble constituer une composante plus importante de la catégorie des faibles revenus dans les PV-MR que dans les GCU, de sorte que même si l'un des membres du ménage travaille, ou les deux, les risques de figurer parmi les faibles revenus sont plus élevés. Bien que 58 p. 100 des gens ayant un faible revenu chronique travaillent dans les GCU, cette proportion est de 64 p. 100 dans les PV-MR.

Enfin, sur le plan de la scolarité, les gens qui n'ont fait que des études élémentaires ou secondaires sont ceux qui présentent le risque le plus élevé d'avoir un faible revenu chronique ou un faible revenu en général, et cette situation est plus susceptible de se produire dans les PV-MR.

5.3.2. Caractéristiques des gens entrant dans la catégorie des faibles revenus et en sortant

Pour nous faire une idée des caractéristiques de ceux qui entrent dans la catégorie des faibles revenus et qui en sortent, dans le tableau 7, nous avons divisé ce groupe par âge et par type de personne, et selon la composition et la situation de la famille économique et la scolarité, pour la période précédant le changement de la situation de revenu. La pratique courante (Jarvis, 1996; Bane, 1986) veut que l'on ne classe comme personnes entrant dans la catégorie des faibles revenus ou en sortant, que les personnes qui ont franchi le seuil de faible revenu et dont le revenu a varié d'au moins 10 p. 100; cette pratique vise à éviter que l'on considère comme entrant dans cette catégorie ou en sortant les personnes dont le revenu connaît de petites variations.

Tout d'abord, nous étudierons les personnes qui sortent de la catégorie des faibles revenus. Ici encore, les gens des PV-MR et des GCU qui quittent cette catégorie ont en commun un certain nombre de caractéristiques : catégorie d'âge (gens de moins de 30 ans), type de personne (hommes et femmes en âge de travailler), composition de la famille économique (gens mariés ou en union de fait avec enfants) et situation de la famille économique (aucun salarié et au moins deux personnes qui travaillent). Il se dégage toutefois des différences pour ce qui est des autres caractéristiques. Par

exemple, le profil d'âge de ceux qui sortent de la catégorie des faibles revenus dans les PV-MR semble en général plus large; dans les GCU, ce sont les jeunes gens qui ont le plus de chance d'en sortir. La proportion de femmes en âge de travailler qui quittent cette catégorie dans les GCU est considérablement plus élevée que dans les PV-MR. En outre, le pourcentage de gens seuls qui sortent de la catégorie est beaucoup plus forte dans les GCU (25,1 p. 100 contre 7,6 p. 100 pour 0,5 du revenu moyen de 1993). Par ailleurs, dans les PV-MR, le pourcentage de « sortants » qui sont mariés ou en union de fait avec enfants dépasse celui des GCU. Pour ce qui est de la situation de la famille économique, les familles sans salarié sortent de cette catégorie plus facilement dans les GCU. Pour ce qui est de la scolarité, il est intéressant de constater que les gens des PV-MR qui ont fait des études élémentaires et secondaires sont plus susceptibles de sortir de cette catégorie, alors que dans les GCU cette probabilité semble être plus élevée pour ceux qui ont fait des études post-secondaires, que ce soit à l'université ou ailleurs.

Dans le cas des personnes qui entrent dans la catégorie des faibles revenus, le sous-échantillon des PV-MR est dominé de façon plus marquée que le sous-échantillon GCU par les personnes de moins de 30 ans, les femmes en âge de travailler, les gens mariés ou en union de fait avec ou sans enfants, les familles et les couples « sans complément salarial » dans lesquels un membre travaille « à temps plein » et l'autre « à temps partiel » et qui ont fait des études élémentaires ou secondaires.

Au chapitre des différences entre les PV-MR et les GCU, il importe de mentionner que la proportion de « couples avec un TPI et un TPa » qui entrent dans la catégorie des faibles revenus est deux fois plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU. Cette constatation va dans le sens d'une autre conclusion que nous avons déjà évoquée, à savoir : pour qu'une famille atteigne un même niveau de revenu, il faut que le nombre de membres de cette famille ayant un emploi soit plus élevé dans les régions rurales que dans les GCU.

5.3.3. Événements économiques et démographiques liés à l'entrée dans la catégorie des faibles revenus et à la sortie de cette catégorie

Pour jeter un peu de lumière sur les événements importants qui pourraient déclencher la sortie des catégories de faible revenu ou l'entrée dans ces catégories (Berghman, 1995; Room, 1995), nous traitons au tableau 8 de la fréquence relative d'un certain nombre d'événements économiques et démographiques touchant les personnes qui sortent de la catégorie des faibles revenus et qui y entrent, ces personnes étant regroupées pour les deux années. Les chiffres tiennent compte de la fréquence globale de ces types d'événements dans le sous-échantillon correspondant. Par exemple, la proportion de personnes des PV-MR entrant dans la catégorie de faibles revenus au moment d'une diminution du nombre de salariés dans la famille économique est 2,228 fois plus élevée que la proportion de tout le sous-échantillon des PV-MR dans lequel le nombre de salariés du ménage diminue. Bien que ces chiffres ne nous renseignent pas sur les causes, ils nous donnent une idée des principaux « événements connexes » liés à la sortie des gens de la catégorie des faibles revenus et à leur entrée dans cette catégorie.

Dans les deux sous-échantillons, les résultats sont analogues : les personnes qui sortent de la catégorie des faibles revenus sont plus susceptibles de connaître un accroissement du nombre de salariés ou d'adultes dans la famille, ce qui occasionne des changements dans la composition de la famille économique ainsi que dans la migration PV-MR-GCU. En outre, il y a un plus grand lien entre, d'une part, les personnes entrant dans cette catégorie et, d'autre part, la diminution du nombre de salariés ou d'adultes dans la famille et les changements qui en découlent dans la composition de la famille économique. Bien que nous n'ayons pas mené de test d'hypothèses pour mesurer la validité de ces résultats, on croit noter quelques différences quantitatives importantes entre les sous-échantillons PV-MR et GCU. Il semble que dans les PV-MR il y ait une plus forte proportion que dans les GCU (2,2 contre 1,8) de personnes qui entrent dans la catégorie des faibles revenus lors d'une diminution du nombre de salariés. De même, le pourcentage de personnes des GCU qui sortent de la catégorie des faibles revenus à un moment où il y a augmentation du nombre de salariés est beaucoup plus élevé que dans les PV-MR (4,1 contre 2,5). Là encore, cette tendance pourrait confirmer que l'augmentation du revenu marginal est plus forte dans les GCU parce que les salaires sont plus élevés dans les régions urbaines.

6. Travail et possibilités

Dans cette partie, nous examinons les deux principaux volets que sont l'emploi et les possibilités dans les régions rurales. Tout d'abord, une grande partie des travaux de recherche donne à penser que la population active en milieu rural subit un certain nombre de désavantages par rapport à la population non rurale (c.-à-d. choix d'emploi restreint, formation et promotion limitées, taux de rémunération plus faibles). Bien qu'il soit difficile de cerner certains aspects (p. ex. le manque de formation) à l'aide de l'EDTR, il est possible de jeter un peu de lumière sur la situation en posant la question générale suivante : qu'est-ce qui caractérise le travail et les possibilités de travail dans les petites villes et le milieu rural au Canada? Au début de cette partie, nous cherchons à établir une comparaison détaillée entre les tendances de l'emploi, les salaires, les caractéristiques des employés et la dynamique de l'emploi dans l'ensemble des sous-échantillons PV-MR et GCU.

Puis nous nous attardons à la nature de la faible rémunération dans le milieu rural et dans les petites villes. Ces aspects revêtent une certaine importance du point de vue de l'« exclusion sociale », mais ils sont aussi clairement liés au faible revenu des ménages dans les régions rurales.

6.1. Tendances du travail et de la rémunération

Pour déterminer si le travail et les possibilités d'emploi diffèrent dans les régions rurales, il faut tout d'abord établir une comparaison détaillée des tendances affectant l'emploi et la rémunération. Pour s'en faire une idée générale, il convient de se pencher sur un certain nombre d'aspects, notamment la situation de l'emploi, la distribution des salaires et des heures travaillées ainsi que certaines caractéristiques des employés, ces données étant toutes examinées séparément par sexe et selon les sous-échantillons PV-MR et GCU.

Le tableau 9 illustre la situation de l'emploi dans les PV-MR et les GCU pour les deux années de l'Enquête⁶. Chez les hommes, la principale différence entre les milieux rural et non rural est la proportion plus élevée de travailleurs indépendants dans les régions rurales. Cette proportion est beaucoup plus forte chez les hommes sans rémunération (c'est-à-dire « salaires complémentaires au revenu d'un travail indépendant ») dans les PV-MR que dans les GCU. Dans le cas des femmes, il y a aussi des différences énormes pour ce qui est des proportions de travailleuses indépendantes et de sans-emploi.

Comme on s'y attendait, la proportion de femmes qui ne font pas partie de la population active toute l'année est plus élevée que le pourcentage d'hommes dans cette situation; et cette proportion est plus importante chez les femmes des PV-MR que des GCU. Les soins familiaux sont un aspect important de cette catégorie d'exclusion de la population active.

Il convient également de noter que si nous regroupons les trois catégories de gens qui ont un emploi au moins pendant quelque temps (c.-à-d. les personnes employées et en chômage; les personnes employées et ne figurant pas dans la population active; les personnes employées, en chômage et ne figurant pas dans la population active), nous constatons que la proportion de gens dans cette catégorie est plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU (11,99 contre 8,75 p. 100 en 1993) à la fois chez les hommes et les femmes. Si nous comparons les hommes aux femmes, la proportion est plus forte chez ces dernières (14,09 p. 100 dans les PV-MR et 11,12 p. 100 dans les GCU en 1993). En général, nous pouvons supposer que ce résultat est attribuable à la proportion plus élevée d'emplois saisonniers et temporaires dans les PV-MR.

La ventilation par province figure au tableau 10. Il est intéressant de souligner les forts niveaux d'emploi autonome chez les hommes (« avec » et « sans » complément salarial) dans les PV-MR de la Saskatchewan et du Manitoba, en comparaison des faibles niveaux observés au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Ce tableau fait ressortir l'hétérogénéité du marché de la main-d'œuvre au Canada.

Le tableau 11 donne les taux de traitement horaire moyen au cours des deux années ainsi que leur distribution entre les divers percentiles. Comme prévu, ce taux était plus faible pour les hommes des PV-MR que pour ceux des GCU. Il en va d'ailleurs de même pour les femmes. Ici encore, la Colombie-Britannique et l'Ontario sont les deux provinces affichant les taux de salaire horaire moyen les plus élevés pour les hommes et les femmes tant dans les PV-MR que dans les GCU.

Le taux de salaire moyen par percentile fournit plus de précisions sur les mouvements à l'intérieur de l'échelle des salaires. Pour calculer ces percentiles, on utilise l'échantillon entier, puis on calcule les moyennes pour les sous-échantillons ruraux et non ruraux pertinents. Par exemple, pour les hommes dont les salaires s'inscrivaient dans le premier décile, le salaire horaire moyen s'établissait, en 1993, à 7,12 \$ dans les PV-MR, et à 7,16 \$ dans les GCU. De façon générale, on peut affirmer

⁶ Il importe de rappeler que dans la partie Travail et possibilités, nous étudions un échantillon permanent équilibré de personnes de 18 ans ou plus en 1993 et de 65 ans ou moins en 1994 (N = 11 652 personnes).

que les taux de salaire globaux sont plus élevés dans les GCU que dans les PV-MR tant pour les hommes que pour les femmes.

On trouve au tableau 12 la distribution des heures normales travaillées en regard des taux de salaire horaire correspondants. Si l'on compare les sous-échantillons PV-MR et GCU, on constate que la distribution globale des heures est plus ou moins semblable, mais qu'il y a certaines différences quant au nombre total moyen d'heures travaillées (heures plus longues pour les hommes des PV-MR que pour ceux des GCU, et peu de différence à cet égard pour les femmes). Dans le cas des hommes, peu d'entre eux travaillent moins de trente heures, et environ 4,6 p. 100 dans les GCU (légèrement plus dans les PV-MR, soit 6,5 p. 100) travaillent normalement plus de 50 heures par semaine.

Le tableau est différent dans le cas des femmes : une forte proportion d'entre elles travaillent moins de 20 heures, et on note peu de différence à cet égard entre les deux sous-échantillons, soit 34,2 p. 100 dans les PV-MR et 29,8 p. 100 dans les GCU. Il semble y avoir distribution uniforme du nombre moyen d'heures de travail d'une province à l'autre.

Le tableau 13 nous fournit un certain nombre de caractéristiques clés de la population active des PV-MR et des GCU. En premier lieu, pour ce qui est de l'âge des travailleurs, les profils semblent très semblables. Toutefois, on note des différences entre les PV-MR et les GCU pour ce qui est de la durée d'emploi chez les hommes : en milieu rural, près de 89,9 p. 100 des hommes occupaient leur emploi actuel depuis plus de cinq ans, contre 80,6 p. 100 en milieu urbain. On observe la situation inverse chez les femmes, qui occupent le même emploi depuis plus longtemps dans les villes que dans les campagnes. On peut penser que les hommes vivant dans les grands centres urbains ont une plus grande mobilité d'emploi alors que les femmes rurales doivent concilier leur emploi et d'autres engagements sociaux et familiaux, ce qui tend à réduire la durée de leur emploi.

Au chapitre des qualifications (scolarité), on note une plus forte proportion (la différence étant peut-être significative) de femmes très qualifiées que d'hommes tant dans les PV-MR que dans les GCU. Il semble également que le degré de qualification tend à être plus élevé dans les GCU que dans les PV-MR. Il apparaît des différences en ce qui touche à la taille de l'effectif de travail; comme il fallait s'y attendre, une plus forte proportion des hommes des PV-MR, soit le tiers, travaillent dans des entreprises comptant moins de 20 employés, et une plus faible proportion d'entre eux travaillent dans des entreprises de plus de 100 employés. La situation est encore plus manifeste dans le cas des femmes, dont 75 p. 100 travaillent dans des entreprises de moins de 100 employés en milieu rural (contre 60 p. 100 dans les GCU).

La distribution globale des professions est assez semblable pour les deux sexes dans les PV-MR et les GCU, mais on note une plus forte proportion de gestionnaires et de travailleurs techniques et un peu moins de travailleurs qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés dans les GCU. Comme on pouvait le prévoir, les différences quant à la situation économique des ménages sont très semblables d'un sexe à l'autre. Enfin, eu égard à la classification des industries, on note que l'agriculture, sans constituer la principale source d'emplois en valeur absolue dans les PV-MR, y représente néanmoins une part importante des emplois tant pour les hommes que pour les femmes, ce qui n'est évidemment pas le cas dans les GCU.

6.2. *Dynamique de l'emploi et de la rémunération*

Les tableaux 14 et 15 présentent des matrices de transition entre les situations d'emploi, trois catégories de rémunération et les sous-échantillons PV-MR et GCU, ce qui donne un aperçu de la mobilité globale de l'emploi et de la rémunération. Chaque rangée correspond à une combinaison de situation d'emploi et d'endroit pour une période initiale, et chaque colonne représente la même combinaison pour la période suivante; dans chaque cellule, on a indiqué la proportion moyenne de « passage » d'une situation (emploi-endroit) à une autre entre les périodes. Ainsi, parmi les hommes du sous-échantillon PV-MR qui ont commencé la période avec un emploi faiblement rémunéré toute l'année ($< 2/3$ du salaire médian), 72 p. 100 demeuraient dans cette catégorie au cours de la période suivante, 10,74 p. 100 avaient bénéficié d'une augmentation salariale suffisante pour quitter la catégorie de faible rémunération mais demeuraient en milieu rural, 0,42 p. 100 avaient perdu leur emploi, 0,57 p. 100 avaient quitté la population active, et 3,28 p. 100 entraient maintenant dans la catégorie « PV-MR autres » à titre d'employeurs autonomes, de retraités, d'étudiants, etc. En outre, 1,70 p. 100 étaient allés dans un GCU tout en demeurant faiblement rémunérés, et 0,31 p. 100 avaient accru leur salaire tout en allant dans un GCU. Cette matrice décrit de façon uniforme la mobilité d'emploi et de rémunération à l'intérieur des PV-MR et des GCU, et entre ces sous-ensembles.

Examinons la mobilité des travailleurs de la classe de rémunération inférieure ($< 2/3$ du salaire médian) à l'intérieur des PV-MR et des GCU. On note que la proportion qui demeure dans cette classe d'une année à l'autre est nettement plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU (72,16 p. 100 contre 63,96 p. 100). En outre, une plus forte proportion des travailleurs des GCU employés toute l'année sont passés à une classe de rémunération plus élevée (16,30 p. 100, contre 10,74 p. 100 dans les PV-MR).

Pour ce qui est de la classe de rémunération intermédiaire⁷ (migrants inclus), une plus forte proportion des travailleurs des PV-MR demeurent dans la même classe de rémunération (69,71 p. 100, contre 66,26 p. 100 pour les GCU), et on note plus de mouvements vers la classe inférieure, et moins vers la classe supérieure.

La faible mobilité salariale des hommes semble être un autre résultat clé : la plus faible mobilité à la hausse dans la classe de rémunération inférieure et la forte mobilité à la baisse dans l'avant-dernière classe pourraient être le reflet de la persistance des faibles revenus dans les PV-MR.

Les destinations des hommes sans emploi pendant toute l'année diffèrent considérablement entre les PV-MR et les GCU. Dans ce dernier cas, il semble que les possibilités de passer du chômage à la catégorie inférieure de rémunération soient nettement meilleures que dans les PV-MR.

⁷ Le manque d'observations pour la classe de rémunération supérieure (sous-échantillon des hommes) limite les possibilités d'analyse des diverses classes de revenu. Toutefois cette lacune disparaîtra lorsque l'EDTR se sera poursuivie sur un plus grand nombre d'années.

Comme dans la partie sur le revenu, le faible nombre moyen de « migrations » par période signifie que les éléments des sous-matrices hors-diagonales sont faibles. Toutefois, il faut remarquer que les proportions dans les diagonales de ces matrices tendent à dominer (dans la plupart des cas); c'est dire que la principale destination des migrants, pour ce qui est de l'emploi, tend à être la situation qui était la leur avant la migration précédente. Ce phénomène est particulièrement intéressant puisqu'il cadre avec le tableau de la partie sur le revenu, où on a vu que le mouvement global semblait accentuer la mobilité salariale vers le bas.

Si l'on examine maintenant le tableau 15 et la matrice de transition pour les femmes, on note encore que la proportion de personnes à faible salaire qui demeurent dans la même classe de rémunération d'une période à l'autre est plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU. Il est également intéressant de comparer les pourcentages de femmes sans emploi toute l'année qui passent dans la catégorie « emploi-sans emploi » dans les PV-MR et les GCU (75,57 p. 100 contre 59,77 p. 100), un écart qui pourrait confirmer l'idée déjà évoquée et voulant que les femmes rurales obtiennent plus souvent des emplois temporaires et saisonniers que les citadines .

6.3. Tendances de la catégorie de faible rémunération

Comme nous l'avons fait pour la catégorie de faible revenu, et pour avoir une première idée de l'étendue de la faible rémunération (une analyse plus complexe et cohérente pourra être entreprise lorsqu'on disposera de plus d'années de l'EDTR), nous avons ventilé au tableau 16 les proportions de faible rémunération selon le nombre d'années passées dans cette catégorie.

Le tableau qui se dégage est assez clair : la proportion d'hommes et de femmes qui sont aux prises avec une faible rémunération et en souffrent de façon chronique⁸ est plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU. Le phénomène est plus accentué chez les femmes que chez les hommes. Ces résultats laissent deviner l'existence d'un lien avec le faible revenu, c'est-à-dire le plus grand poids de la faible rémunération dans la catégorie des faibles revenus des PV-MR.

6.3.1. Caractéristiques de la faible rémunération

Le tableau 17 donne un aperçu des caractéristiques générales de la faible rémunération dans les sous-échantillons PV-MR et GCU. Il semble y avoir peu de différences globales entre les deux pour ce qui est de l'âge et de la durée d'emploi; comme on pouvait le prévoir, par rapport à l'ensemble de chacun des deux sous-échantillons, on trouve une plus forte proportion de travailleurs plus jeunes et de travailleurs ayant une durée d'emploi de moins de deux ans dans la catégorie de faible rémunération tant dans les PV-MR que dans les GCU. Dans le cas des femmes (PV-MR et GCU), la durée d'emploi ne semble pas réduire la probabilité de la faible rémunération. Quant au facteur scolarité, on obtient des résultats semblables dans les PV-MR et dans les GCU, les travailleurs les moins qualifiés étant particulièrement nombreux dans la catégorie de faible rémunération.

⁸ Comme dans la section sur le revenu, nous entendons par « chronique » une période de plus d'un an. L'absence de données est à l'origine de cette lacune, qui sera comblée à mesure que les résultats d'autres enquêtes annuelles deviendront disponibles.

Qualitativement, les résultats concernant la taille de l'effectif sont semblables dans les deux sous-échantillons, les employés faiblement rémunérés étant plus nombreux dans les effectifs de moins de 20 employés. Toutefois, dans les PV-MR, on trouve une proportion plus élevée des travailleurs faiblement rémunérés dans des effectifs de cette taille. Vu l'importance des entreprises de cette taille en milieu rural, il faut peut-être y voir l'une des raisons de la fréquence et de la persistance plus élevées de la faible rémunération qu'on observe dans les PV-MR.

On remarque peu de différences notables entre les PV-MR et les GCU pour ce qui est de la profession. La proportion d'hommes et de femmes semi-qualifiés qui entrent dans la catégorie de faible rémunération est légèrement plus élevée dans les GCU que dans les PV-MR.

On ne note aucune différence importante quant à la situation économique de la famille. Toutefois certaines différences intéressantes apparaissent lorsqu'on examine la classification de l'industrie. Pour l'ensemble des groupes, la fréquence de la faible rémunération est plus forte en agriculture, dans les secteurs des métiers et dans le secteur logement-aliments et boissons. Toutefois, dans cette dernière catégorie, les hommes ont une plus forte probabilité de se retrouver dans la catégorie de faible revenu. Il est intéressant de constater également que dans les PV-MR, les femmes travaillant dans le secteur des services bancaires-financiers et des assurances ont une plus forte probabilité d'être faiblement rémunérées que leurs collègues citadines.

6.3.2. Caractéristiques des entrées dans la catégorie faible rémunération et des sorties

Au tableau 18, comme nous l'avons fait pour le faible revenu, nous avons décrit les caractéristiques des travailleurs qui sortent de la catégorie des faibles revenus et qui y entrent en ventilant ces deux groupes selon l'âge, la durée d'emploi, la scolarité, la taille de l'effectif de travail, la profession, la situation économique familiale et la classification type des industries pour la période précédant le changement de situation. Ici, nous ne prenons en compte que les travailleurs qui augmentent leur niveau de rémunération et nous ignorons ceux qui se retrouvent sans emploi ou qui quittent la population active.

Premièrement, examinons les caractéristiques des travailleurs qui voient ainsi leur rémunération s'améliorer. Pour ce qui est de l'âge, on trouve une plus forte proportion de gens entre 25 et 34 ans parmi ceux qui passent à une rémunération plus élevée, tant dans les PV-MR que dans les GCU. Selon la durée d'emploi, il semble plus facile d'améliorer son sort après une courte période d'emploi dans les GCU que dans les PV-MR. Pour ce qui est de la scolarité, dans les GCU, on remarque également une proportion nettement plus élevée de travailleurs détenant un diplôme collégial ou universitaire parmi ceux qui quittent la catégorie faible rémunération (par opposition à la faible rémunération moyenne).

Les professionnels et les gestionnaires de haut rang sont également plus susceptibles de passer à une rémunération plus élevée que les gens moins qualifiés, et on note peu de différences à cet égard entre les PV-MR et les GCU. Selon la situation économique familiale, il semble qu'il soit plus facile pour les parents uniques travaillant à temps partiel de quitter la catégorie des faibles revenus dans les

PV-MR que dans les GCU; cependant, étant donné le petit nombre d'observations, ce résultat n'est pas significatif et devra être corroboré par les données subséquentes.

Pour ce qui est des travailleurs qui voient leur rémunération diminuer, on remarquera qu'ils sont proportionnellement moins nombreux dans les entreprises de moins de 20 employés en milieu rural et dans les entreprises de 1 000 employés ou plus en milieu urbain. Les travailleurs non qualifiés des PV-MR sont également des candidats potentiels à l'entrée dans la catégorie de faible rémunération.

7. Conclusions

Dans le présent document, nous avons examiné les données sur la mobilité des faibles revenus des habitants des régions rurales et les petites villes canadiennes, et nous avons effectué une comparaison avec les grands centres urbains pour donner un premier aperçu de la dynamique du faible revenu. Nous nous sommes également arrêtés aux différences en matière de travail et de possibilités d'emploi entre les PV-MR et les GCU du Canada, l'accent étant mis sur la dynamique de l'emploi et, en particulier, sur la question connexe de la faible rémunération.

7.1. Revenu et richesse

Voici quelles sont nos principales constatations :

En 1993 et en 1994, comme au cours des trois dernières décennies, les revenus moyens des PV-MR ont été uniformément inférieurs à ceux des GCU, et ils se montaient à environ 80 p. 100 de ceux-ci. En même temps, alors que le sous-échantillon GCU semble afficher une distribution des plus normales, on note, dans les PV-MR, qu'une plus forte proportion de la population se regroupe dans les classes de revenu inférieures.

Nous avons également noté qu'un plus grand nombre de personnes demeuraient prisonnières de la plus faible catégorie de revenu dans les GCU que dans les PV-MR. En revanche, dans l'avant-dernière catégorie de revenu, on constate une mobilité moindre dans les PV-MR. À l'opposé, dans les catégories de revenu intermédiaire, de fortes proportions de travailleurs changent de catégorie de revenu d'une année à l'autre tant dans les GCU que dans les PV-MR. Dans l'ensemble, il semble y avoir beaucoup de mobilité de revenu, mais elle reste de faible ampleur dans la majorité des cas.

La proportion des pauvres « chroniques » (pendant les deux années de l'Enquête) est plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU; c'est également le cas des gens qui ont traversé au moins un période de faible revenu au cours des deux années de l'Enquête.

Si l'on ventile des données par province, Terre-Neuve affiche le plus fort pourcentage de personnes à faible revenu chronique dans les régions rurales, suivie du Manitoba et de la Saskatchewan. Terre-Neuve et la Saskatchewan affichent le même écart en pourcentage entre les sous-échantillons PV-MR et GCU pour ce qui est de la fréquence du faible revenu (environ 10 p. 100), mais on note une nette différence pour ce qui est de la persistance, l'écart n'étant que de 5 p. 100 en Saskatchewan alors qu'il est de 10 p. 100 à Terre-Neuve.

Sur le plan qualitatif, les caractéristiques typiques des personnes à faible revenu sont semblables dans les deux sous-échantillons. Ainsi les caractéristiques dominantes dans les deux cas sont les suivantes : femmes en âge de travailler, ménages composés d'une personne seule, personnes mariées avec des enfants de moins de 25 ans et familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans.

Le pourcentage de couples touchant un ou deux salaires (catégories 3, 4 et 5) qui font partie de la catégorie à faible revenu est plus élevé dans les PV-MR que dans les GCU. La faible rémunération (et les faibles niveaux de rémunération moyenne) semble jouer un rôle plus important à cet égard dans les PV-MR que dans les GCU, de sorte que même si un membre du ménage travaille ou les deux, les probabilités de se retrouver dans la catégorie à faible revenu restent plus élevées. Notons que le pourcentage de personnes touchant un faible revenu de façon chronique atteint 58 p. 100 dans les GCU, contre 64 p. 100 dans les PV-MR.

Si l'on examine les possibilités de quitter la catégorie de faible revenu, on note que les jeunes gens des GCU sont les mieux placés pour à cet égard alors que dans les PV-MR l'éventail ou le profil des âges semble généralement plus étalé dans ce cas.

Pour ce qui est d'entrer dans la catégorie faible revenu, il est important de souligner que la proportion de couples 1 TPa + 1 TPI qui voient ainsi leur situation se détériorer est deux fois plus élevée dans les PV-MR que dans les GCU. Cela pourrait confirmer une observation précédente voulant que les familles des régions rurales aient besoin de plus de personnes au travail pour atteindre le même niveau de revenu que les familles des GCU.

Pour donner une idée des événements importants pouvant « déclencher » l'entrée dans la catégorie des faibles revenus ou la sortie, on a calculé la fréquence relative d'un certain nombre d'événements économiques et démographiques associées aux « sorties » et aux « entrées ». Globalement, les résultats sont semblables pour les deux sous-échantillons, et on note que la sortie de la catégorie de faible revenu est le plus souvent associée à une augmentation du nombre de salariés ou d'adultes dans la famille, et par conséquent à une modification de la composition de la famille économique, ainsi qu'à un mouvement des PV-MR aux GCU. De même, l'entrée dans la catégorie de faible revenu est plus souvent associée à une diminution du nombre de salariés ou d'adultes dans la famille et à des changements dans la composition économique de cette dernière.

Ces résultats constituent un survol préliminaire de la dynamique du faible revenu dans les petites villes et le milieu rural du Canada, mais d'autres travaux devront être entrepris pour confirmer ces conclusions. Par exemple, l'une de nos constatations provisoires est qu'un plus grand nombre de familles qui travaillent sont susceptibles de faire partie de la catégorie de faible revenu dans les régions rurales du Canada; cela permet de penser qu'il y aurait lieu d'étudier plus en détail le lien existant entre l'emploi peu rémunéré et le faible revenu dans le milieu rural et les petites villes du Canada. Il va de soi que les données qui seront fournies par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu dans les années futures permettront d'étayer les constatations et les ébauches faites jusqu'ici. Par exemple, est-ce que la différence apparente entre les PV-MR et les GCU pour ce qui est de la chronicité du faible revenu subsistera lorsqu'on ajoutera de nouvelles années? Est-ce que les taux de sortie de la catégorie de faible revenu et de retour à cette dernière sont différents dans les

PV-MR et dans les GCU? Dans quelle mesure la catégorie de revenu finale de ceux qui migrent des PV-MR aux GCU est-elle déterminée par leur catégorie de revenu initiale?

7.2. *Travail et possibilités*

Voici un résumé des principaux résultats :

Au chapitre de la situation d'emploi, on constate que le nombre de travailleurs autonomes est nettement plus élevé dans les PV-MR que dans les GCU, tant chez les hommes que chez les femmes. Il convient de souligner également que si nous additionnons les trois catégories comportant une certaine part d'emploi (c.-à-d. emploi-sans emploi; emploi-hors de la population active; emploi-sans emploi-hors de la population active), nous constatons que le pourcentage d'hommes et de femmes faisant partie de cette catégorie est plus élevé dans les PV-MR que dans les GCU. Si nous comparons les hommes aux femmes, le pourcentage est plus élevé pour ces dernières. En général, on peut affirmer que ces résultats s'expliquent par le pourcentage plus élevé d'emplois saisonniers et temporaires dans les PV-MR.

Comme prévu, le salaire horaire moyen des hommes et des femmes est plus faible dans les PV-MR que dans les GCU. Pour ce qui est du nombre total moyen d'heures travaillées, on constate que les hommes des PV-MR travaillent plus longtemps que ceux des GCU alors que la proportion est à peu près identique dans le cas des femmes. Le nombre moyen d'heures de travail semble uniformément réparti entre les provinces.

On semble déceler une plus forte mobilité d'emploi chez les hommes des GCU (plus faible pourcentage de travailleurs affichant des durées d'emploi plus longues) et chez les femmes des PV-MR. Dans ce dernier cas, le facteur en cause pourrait être le caractère saisonnier de l'emploi.

Un tiers de la population active masculine des PV-MR travaillait dans des entreprises comptant moins de 20 employés, et une proportion moindre dans des organismes de plus de 100 employés. Dans le cas des femmes, la situation est encore plus nette : 75 p. 100 de la population active féminine des PV-MR travaillent dans des entreprises de moins de 100 employés. Enfin, eu égard à la classification de l'industrie, on note que l'agriculture, sans constituer la principale source d'emplois en valeur absolue dans les PV-MR, y représente néanmoins une part importante des emplois tant pour les hommes que pour les femmes, ce qui n'est évidemment pas le cas dans les GCU.

La faible mobilité salariale des hommes semble être un autre résultat clé : la plus faible mobilité à la hausse dans la classe inférieure de rémunération et la forte mobilité à la baisse dans l'avant-dernière classe pourraient être le reflet de la persistance des faibles revenus dans les PV-MR.

Il est également intéressant de comparer les pourcentages de femmes sans emploi toute l'année qui passent dans la catégorie emploi-sans emploi dans les PV-MR et dans les GCU (75,57 p. 100 contre 59,77 p. 100), un écart qui pourrait confirmer notre conclusion selon laquelle les femmes des régions rurales obtiennent plus souvent des emplois temporaires et saisonniers que les citadines.

La proportion d'hommes et de femmes aux prises avec une faible rémunération et en souffrant de façon chronique est plus forte dans les PV-MR que dans les GCU⁹. La situation est plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Ces résultats mettent en lumière le lien avec le faible revenu, c'est-à-dire le poids plus important de la faible rémunération dans la catégorie faible revenu dans les PV-MR.

L'analyse des caractéristiques clés liées à la faible rémunération en général ne fait ressortir qu'un petit nombre de différences significatives entre les PV-MR et les GCU. Il convient sans doute de souligner ici que les résultats relatifs à la taille de l'effectif sont semblables dans les deux sous-échantillons, où l'on retrouve une prépondérance d'employés faiblement rémunérés dans les entreprises de moins de 20 employés. Toutefois, dans les PV-MR, on trouve une proportion plus forte de travailleurs mal rémunérés dans des effectifs de cette taille. Vu l'importance des entreprises de ce type dans le milieu rural en général, il faut peut-être voir là une des raisons de la fréquence et de la persistance plus élevées de faible rémunération dans les PV-MR. La proportion de femmes et d'hommes semi-qualifiés qui entrent dans la catégorie de faible rémunération est légèrement plus élevée dans les GCU que dans les PV-MR.

Soulignons, comme on l'a fait dans la partie sur le revenu et la richesse, que ces résultats ne constituent qu'une analyse préliminaire de la dynamique de l'emploi et de la rémunération. Parmi les domaines de recherche qu'il reste à explorer, mentionnons le lien entre la dynamique « situation d'emploi-rémunération » et la catégorie de faible revenu; la présence des hommes et des femmes sur le marché du travail et les événements liés à l'entrée dans le marché du travail et à la sortie de celui-ci; et les facteurs déterminants de l'emploi autonome dans les régions rurales, pour n'en nommer que quelques-uns. On ne saurait répondre à ces questions sans utiliser un cadre statistique plus formel, et seul l'accès à des données longitudinales permettra de les traiter de façon judicieuse.

⁹ Comme dans la section sur le revenu, nous entendons par « chronique » une période de plus d'un an. Cette limite s'explique par le manque de données, une lacune qui sera comblée à mesure que d'autres données annuelles deviendront disponibles.

8. Bibliographie

- Abrahamson, P. (1996) *Social Exclusion in Europe: Old Wine in New Bottles?* Blarney, Ireland.
- Atkinson, A. B., Bourguignon, F., Morrison, C. *Empirical Studies of Earnings Mobility*. Reading: Harwood Academic Publishers, 1992.
- Bane, M. J. a. E., D.T. "Slipping into and out of poverty: the dynamics of spells." *Journal of Human Resources* 21(1986): 1-23
- Berghman, J. (1995) *Social Exclusion in Europe: policy context and analytical framework*, ed. G. Room. Bristol, The Policy Press.
- Biggs, B., Bollman, R. and McNames, M. "Trends and Characteristics of Rural and Small Town Canada." *Statistics Canada Agriculture Division. Working Paper # 15*. (1993)
- Dawes, L. "Long Term Unemployment and Labour Market Flexibility." *University Centre for Labour Market Studies, Leicester*. (1993).
- Howatson, L. E., L. A New Approach to Non-CMA/CA areas, October, 1995.
- Jarvis, S. a. J., S.P. "Changing Places: Income Mobility and Poverty Dynamics in Britain." *Working papers of the ESRC Research Centre on Micro-social Change. Colchester: University of Essex. Paper 96-19*(1996).
- Machin, S. a. M., A. "Employment and the introduction of the minimum wage in Britain,." *Economic Journal*, 106(1996): 667-676.
- Oppenheim, C. *Poverty: the Facts*. London: CPAG, 1993.
- Prais, S. J. "Measuring social mobility." *Journal of the Royal Statistical Society, Series A* 118(1955): 56-66.
- Room, G. *Beyond the Threshold: The Measurement and Analysis of Social Exclusion*. Bristol: The Policy Press, 1995.
- StataCorp. *Stata Statistical Software: Release 5.0 (Reference Manuals)*. Edited by C. Station. TX: Stata Corporation., 1997.
- Townsend, P. *Poverty in the United Kingdom*. London: Penguin, 1979.

Townsend, a. (1991) New forms of employment in rural areas: a national perspective, ed. A. a. W. Champion, C. London, Paul Chapman Publishing.

Walker, R. (1995) The dynamics of poverty and social exclusion, ed. G. Room. Bristol, The Policy Press.

ANNEXE I
TABLEAUX ET FIGURES

TABEAU 1 : POPULATION AU SEIN DES RMR-AR (GCU) ET DES NON-RMR-AR (PV-MR), RECENSEMENT DE 1991 ET ÉCHANTILLON DE L'EDTR*

	RECENSEMENT DE 1991		EDTR, 1993	
	Population	Pourcentage au sein du groupe principal	Quantité de l'échantillon (non pondérée)	Pourcentage au sein du groupe principal (pondéré)**
Population totale	27 296 859	100	26 841	100
RMR-AR (GCU)	21 067 214	77	16 543	78
Non-RMR-AR (PV-MR)	6 229 645	23	10 298	22
POPULATION PAR PROVINCE (non-RMR-AR seulement)				
Terre-Neuve	315 095	55	1 153	59
Île-du-Prince-Édouard	57 056	44	259	40
Nouvelle-Écosse	356 582	40	937	33
Nouveau-Brunswick	347 394	48	912	47
Québec	1 568 488	23	1 872	22
Ontario	1 589 282	16	1 640	14
Manitoba	362 974	33	1 108	35
Saskatchewan	430 816	44	861	41
Alberta	643 971	25	970	26
Colombie-Britannique	505 645	15	582	15

* Nous utilisons les régions RMR-AR pour notre sous-échantillon Grands centres urbains et les régions non-RMR-AR pour le sous-échantillon Petites villes et milieu rural.

** Fait intéressant, 22 p. 100 de la population canadienne habite dans les PV-MR, mais un pourcentage beaucoup plus élevé (38,4 p. 100 = $[10\,298/26\,841] \times 100$) de l'échantillon de l'EDTR se trouve dans les PV-MR. Cette caractéristique du modèle d'échantillon tient bien entendu au fait que Statistique Canada doit établir des estimations fiables à l'échelle provinciale et que, dans de nombreuses provinces, on trouve une forte proportion de la population dans les petites villes et le milieu rural (PV-MR). Par conséquent l'échantillon des gens qui habitent dans les PV-MR est beaucoup plus large que la part correspondante de la population. Pour pouvoir étendre des conclusions à la population totale, il faut utiliser les pondérations longitudinales de l'échantillon et tenir ainsi compte du degré de sur-échantillonnage dans les régions de PV-MR.

**Figure 1 : Statistiques sommaires sur l'échantillon de l'EDTR.
Pourcentage de la population dans les PV-MR et les GCU (résultats pondérés)**

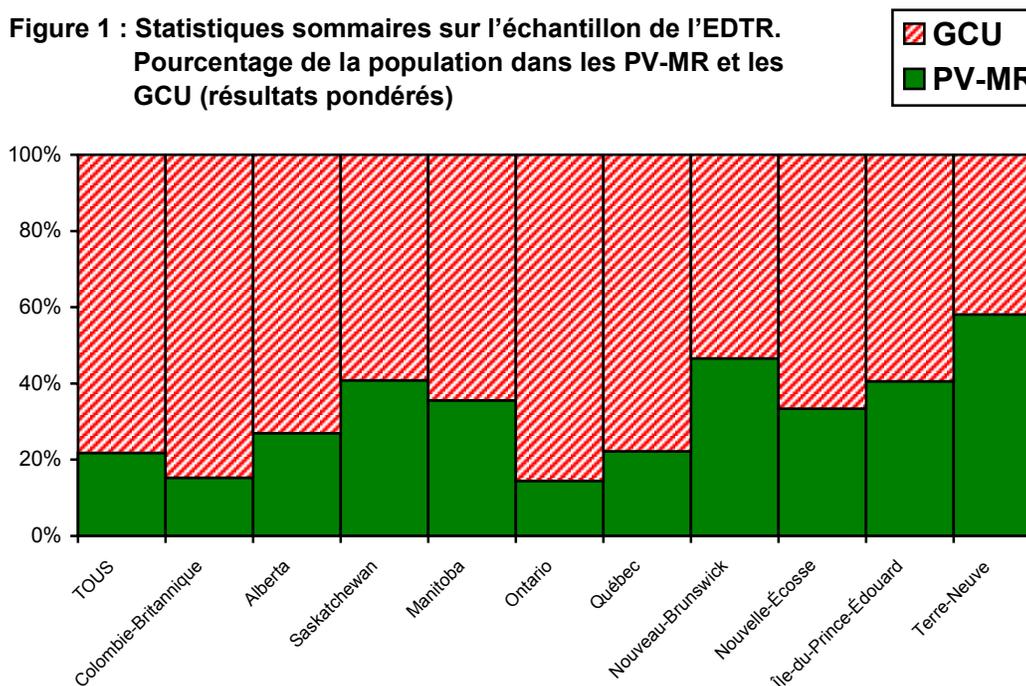


Figure 2 : Revenu annuel moyen équivalisé des ménages par province (1993 et 1994)

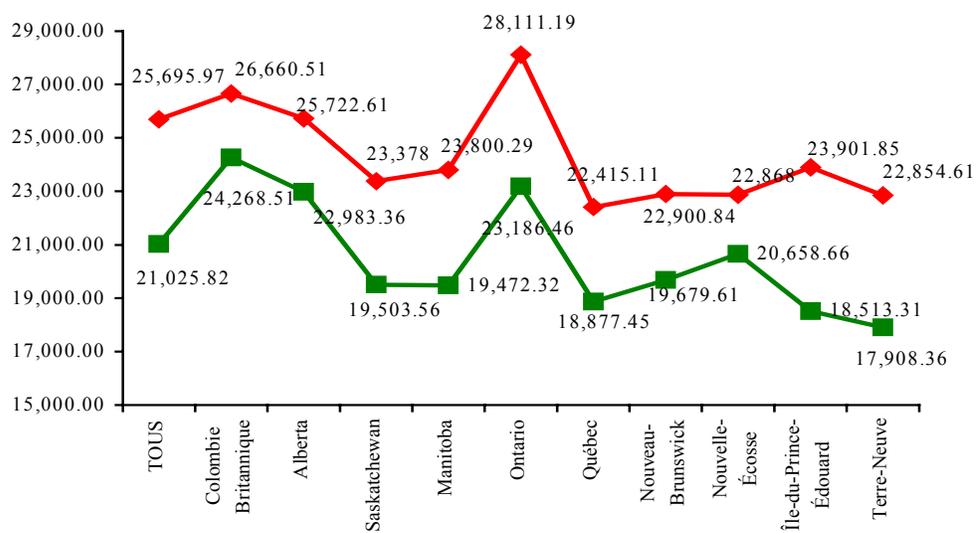
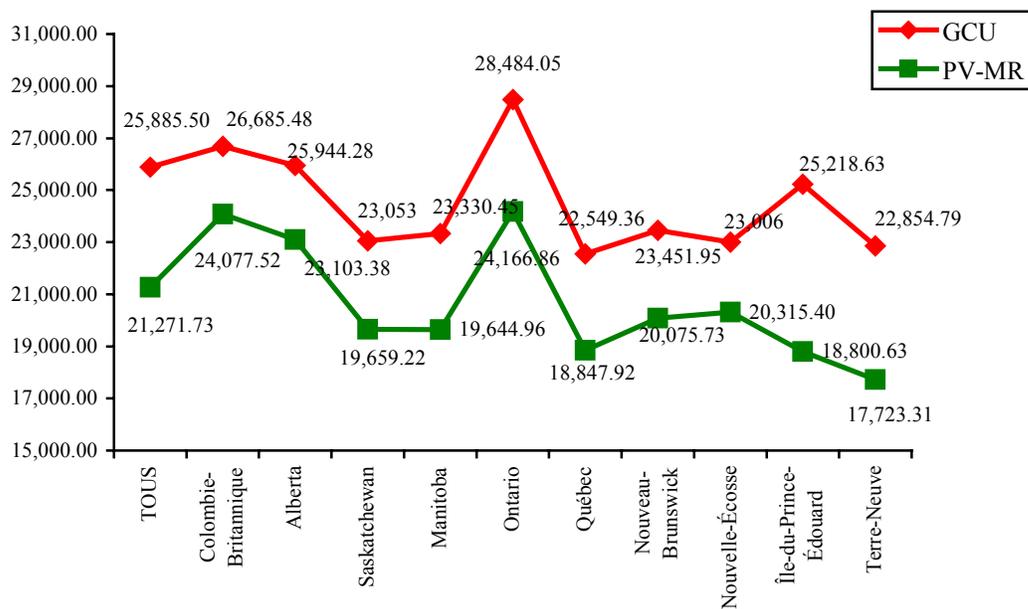


Figure 3 : Distribution du revenu des ménages par catégorie de revenu dans les PV-MR et les GCU, ensemble du Canada

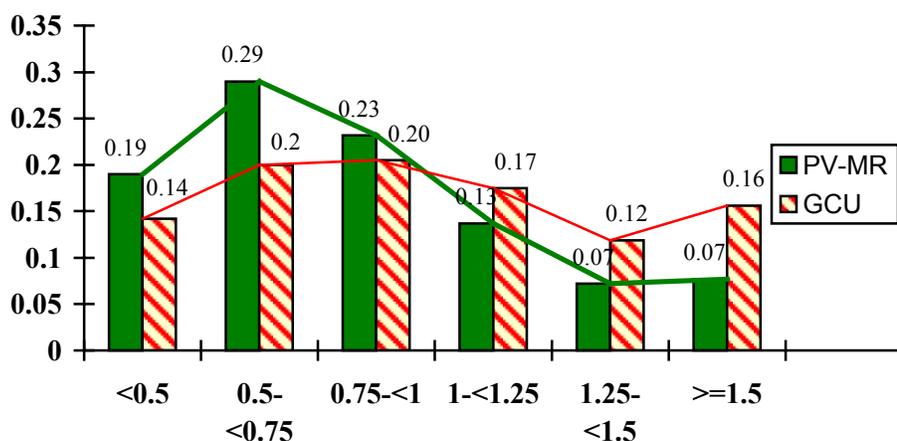


TABLEAU 2 : APERÇU DE LA DISTRIBUTION DU REVENU : MESURES DE L'INÉGALITÉ POUR L'ENSEMBLE DU CANADA

	Échantillon global	GCU	PV-MR
	Moyenne des années 1993 et 1994	Moyenne des années 1993 et 1994	Moyenne des années 1993 et 1994
Coefficient de variation	0,568	0,569	0,535
Coefficient de Gini	0,282	0,281	0,270
Mesure d'entropie de Theil	0,136	0,136	0,124

Notes : Échantillon longitudinal : n = 26 841

Tous les participants des GCU regroupés = 33 155; tous les participants des PV-MR regroupés = 20 527;
PV-MR : petites villes et milieu rural; GCU : grands centres urbains

Figure 4 : Distribution du revenu des ménages par province et par catégorie de revenu dans les PV-MR et les GCU

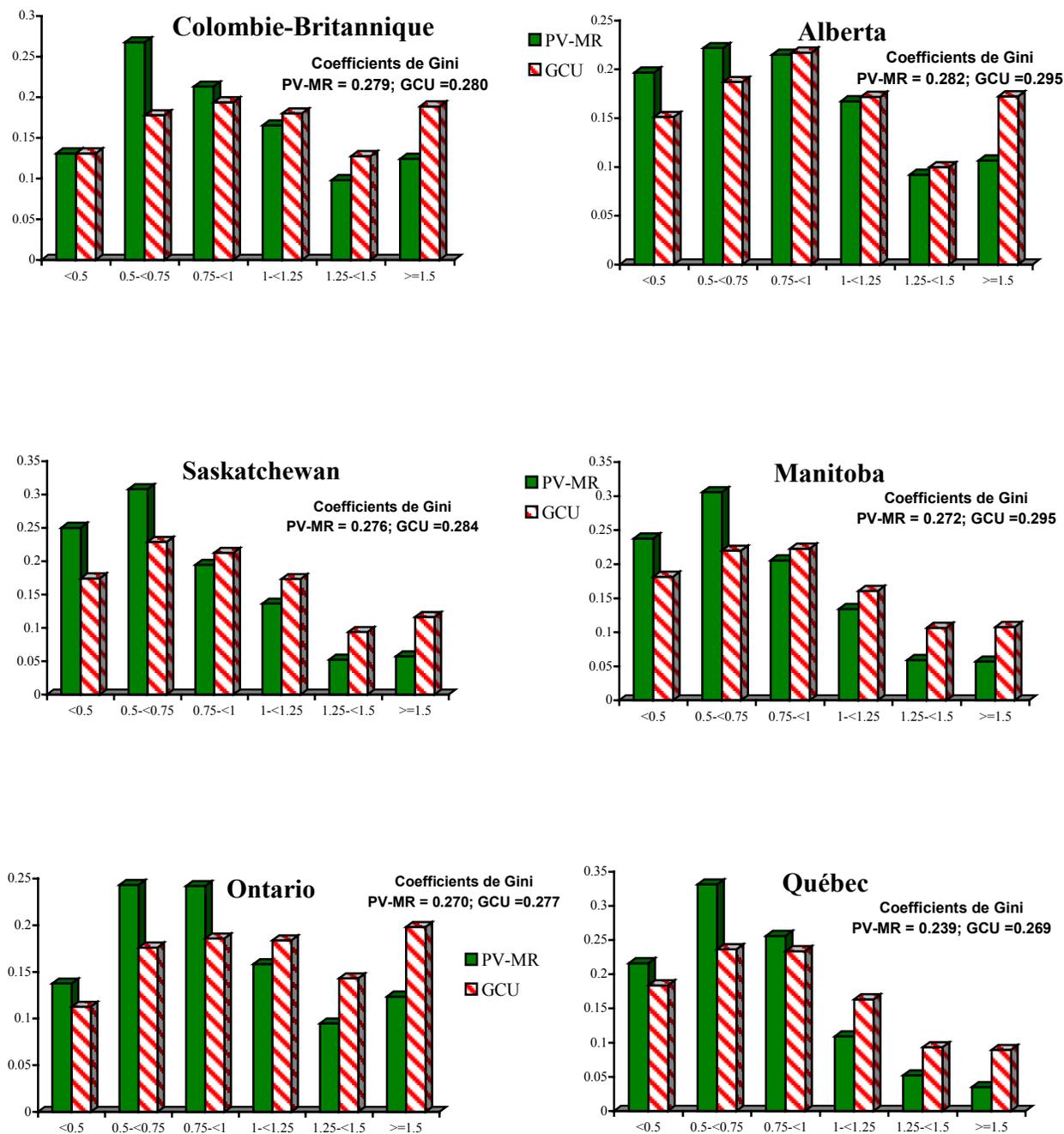


Figure 4 : Distribution du revenu des ménages par province et par catégorie de revenu dans les PV-MR et les GCU - fin

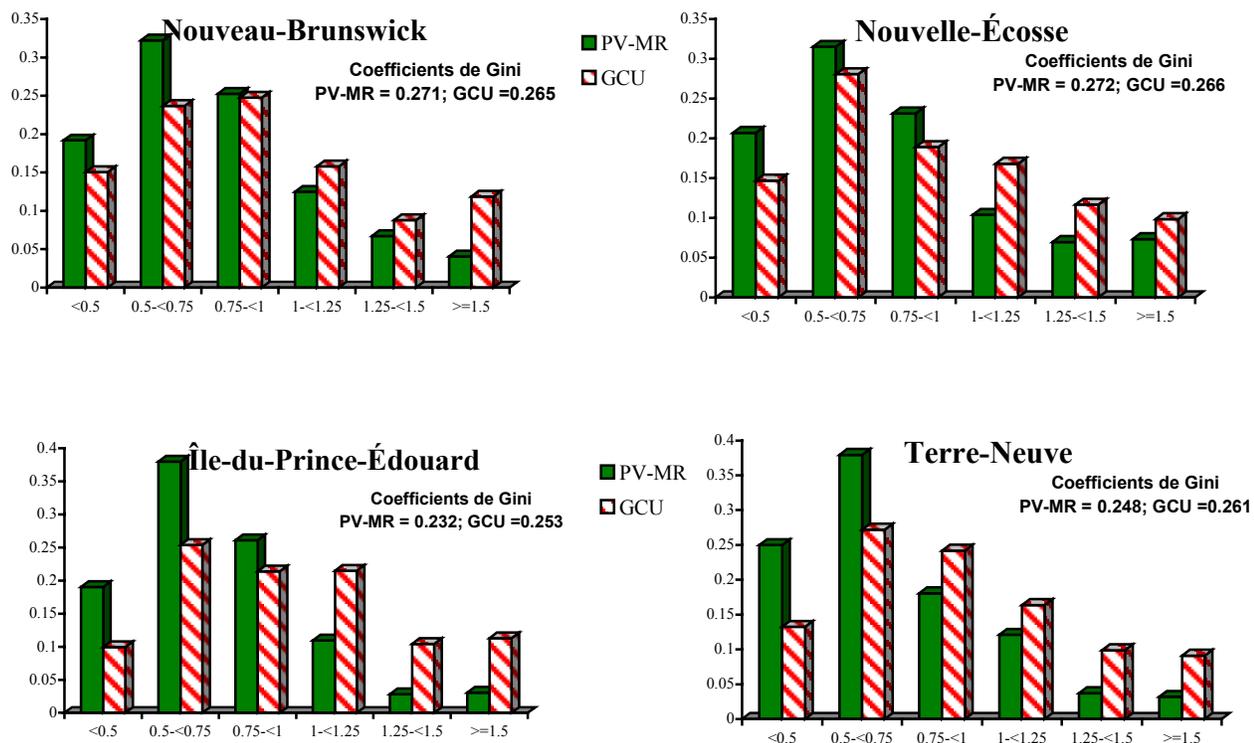


TABLEAU 3 : MATRICE DE TRANSITION, CATEGORIES DE REVENU ET ENDROITS (PV-MR ET GCU)

Catégorie de revenu	Période « t+1 »												
	PV-MR						GCU						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
PV-MR	1. <0,5	0,656	0,241	0,039	0,019	0,002	0,003	0,024	0,009	0,002	0,000	0,000	0,000
	2. 0,5-<9,75	0,152	0,628	0,159	0,024	0,004	0,002	0,008	0,009	0,004	0,003	0,001	0,000
	3. 0,75-<1	0,035	0,188	0,561	0,152	0,011	0,011	0,007	0,006	0,018	0,002	0,001	0,001
	4. 1-<1,25	0,034	0,042	0,168	0,512	0,158	0,033	0,009	0,010	0,005	0,013	0,009	0,001
	5. 1,25-<1,5	0,011	0,043	0,069	0,218	0,407	0,200	0,012	0,000	0,003	0,014	0,013	0,004
	6. >=1,5	0,024	0,033	0,023	0,057	0,138	0,686	0,008	0,005	0,001	0,013	0,002	0,004
GCU	7. <0,5	0,019	0,005	0,000	0,000	0,000	0,000	0,725	0,173	0,038	0,016	0,011	0,007
	8. 0,5-<0,75	0,002	0,005	0,003	0,001	0,000	0,000	0,151	0,590	0,178	0,043	0,010	0,010
	9. 0,75-<1	0,002	0,003	0,003	0,001	0,000	0,000	0,051	0,142	0,552	0,194	0,037	0,010
	10. 1-<1,25	0,001	0,000	0,002	0,002	0,002	0,000	0,021	0,054	0,147	0,529	0,200	0,034
	11. 1,25-<1,5	0,001	0,000	0,001	0,000	0,001	0,001	0,034	0,050	0,075	0,185	0,462	0,184
	12. >=1,5	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000	0,002	0,015	0,012	0,030	0,051	0,156	0,728

Notes : Échantillon longitudinal : n = 26 841 ; tous les participants des GCU regroupés = 33 155 ; tous les participants des PV-MR regroupés = 20 527

Chaque ligne représente une combinaison catégorie de revenu - endroit pour une période initiale. Chaque colonne correspond à une combinaison catégorie de revenu - endroit pour la période subséquente. Enfin les cases représentent la proportion de gens qui, en moyenne, sont passés d'une combinaison à une autre entre deux périodes successives.

TABLEAU 4 : DISTRIBUTION PROJETÉE DU REVENU

Catégories de revenu						
Proportions de la moyenne globale des revenus annuels égalisés						
	<0,5	0,5-<0,75	0,75-<1	1-<1,25	1,25-<1,5	≥1,5
PV-MR						
Moyenne observée 1993-1994 (*)	0,190	0,290	0,232	0,137	0,072	0,077
Projetée (**)	0,217	0,298	0,208	0,135	0,065	0,075
Projetée, aucune migration PV-MR-GCU (***)	0,194	0,292	0,213	0,144	0,070	0,083
Projetée, aucune migration (****)	0,175	0,277	0,214	0,157	0,080	0,095
GCU						
Moyenne observée 1993-1994	0,142	0,200	0,205	0,175	0,119	0,156
Projetée (Tableau 3)	0,196	0,197	0,186	0,169	0,123	0,126
Projetée, aucune migration PV-MR-GCU	0,196	0,197	0,186	0,169	0,123	0,128
Projetée, aucune migration	0,168	0,188	0,187	0,169	0,135	0,151

Notes : Échantillon longitudinal : n=26 841; tous les participants des GCU regroupés = 33 155; tous les participants des PV-MR regroupés = 20 527

* Les chiffres sont obtenus en « regroupant » les deux années et en calculant les valeurs moyennes pondérées appropriées.

** Estimations des proportions à long terme pour chaque catégorie de revenu (échantillon entier).

*** Distribution du revenu à long terme obtenue à partir de la matrice de transition après élimination de tous les individus qui ont migré entre les PV-MR et les GCU.

**** Distribution du revenu à long terme à partir de la matrice de transition, après élimination de tous les individus qui ont migré au cours des deux années.

TABLEAU 5 : PROPORTION DE TEMPS PASSÉ À FAIBLE REVENU EN 1993 ET 1994

	Proportion de temps passé dans la catégorie de faible revenu		
	Échantillon global	GCU	PV-MR
0,5 du revenu moyen de 1993			
HH	79,93	81,37	74,74
HL	5,68	5,39	6,72
LH	3,92	3,37	5,92
LL	10,45	9,86	12,60
Quintile le plus pauvre			
HH	74,41	76,41	67,18
HL	5,58	5,22	6,88
LH	5,58	5,09	7,33
LL	14,41	13,25	18,59

Notes : L = en-dessous du seuil de faible revenu; H = au-dessus du seuil de faible revenu; N = 26 841

Figure 5 : Expérience de faible revenu par province et par endroit : PV-MR et GCU (0,5 fois le seuil de revenu moyen de 1993)

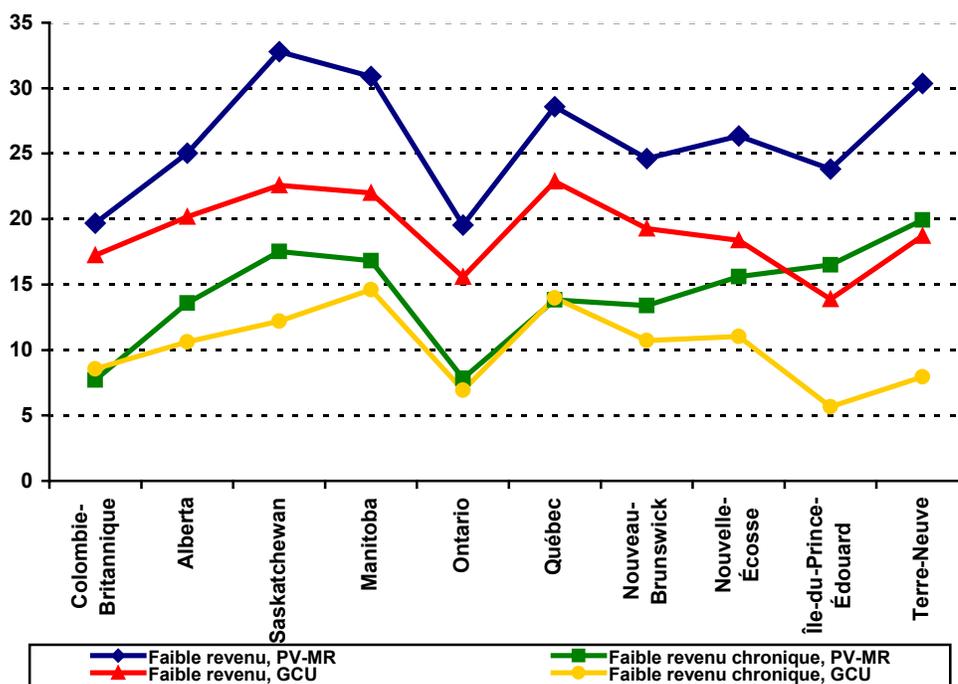


TABLEAU 6 : CARACTÉRISTIQUES DES GENS À FAIBLE REVENU

			0,5 DU REVENU MOYEN DE 1993				QUINTILE LE PLUS PAUVRE			
	PV-MR global	GCU global	Faible revenu chronique, PV-MR	Faible revenu chronique, GCU	Faible revenu, PV-MR	Faible revenu, GCU	Faible revenu, chronique, PV-MR	Faible revenu, chronique, GCU	Faible revenu, PV-MR	Faible revenu, GCU
Type de personne										
1. Hommes en âge de travailler (de 16 à 65 ans)	0,436	0,424	0,402	0,382	0,416	0,395	0,383	0,367	0,398	0,383
2. Femmes en âge de travailler (de 16 à 65 ans)	0,411	0,431	0,454	0,503	0,445	0,492	0,426	0,478	0,425	0,467
3. Hommes à la retraite	0,071	0,059	0,039	0,014	0,044	0,019	0,065	0,029	0,065	0,036
4. Femmes à la retraite	0,081	0,084	0,102	0,100	0,093	0,092	0,124	0,124	0,111	0,112
Composition de la famille économique										
1. Personnes seules, ménages à une personne	1,102	0,141	0,238	0,318	0,209	0,308	0,215	0,307	0,192	0,289
2. Personnes seules, ménages à plusieurs personnes	0,019	0,032	0,041	0,085	0,040	0,087	0,035	0,076	0,036	0,079
3. Personnes mariées ou en union de fait, aucun enfant	0,258	0,226	0,142	0,063	0,165	0,077	0,186	0,082	0,193	0,104
4. Personnes mariées ou en union de fait, avec enfants (de moins de 25 ans)	0,421	0,363	0,361	0,230	0,371	0,236	0,365	0,240	0,376	0,244
5. Familles monoparentales dont le chef est une femme, enfants de moins de 25 ans	0,030	0,048	0,096	0,158	0,085	0,135	0,075	0,139	0,070	0,125
6. Familles monoparentales dont le chef est un homme, enfants de moins de 25 ans	0,007	0,011	0,007	0,017	0,009	0,015	0,006	0,014	0,008	0,012
7. Autres types de famille économique	0,136	0,155	0,082	0,105	0,089	0,119	0,086	0,115	0,093	0,122
Situation de la famille économique										
1. Aucun salarié	0,184	0,175	0,362	0,415	0,323	0,362	0,369	0,405	0,327	0,363
2. Célibataires : emploi à temps plein-travail indépendant	0,031	0,054	0,022	0,028	0,021	0,029	0,020	0,026	0,022	0,030
3. Couples : 1 TPI + 1 sans travail	0,074	0,060	0,048	0,039	0,066	0,045	0,055	0,042	0,067	0,050
4. Couples : 1 TPI + 1 TPa	0,133	0,117	0,067	0,040	0,072	0,045	0,066	0,044	0,074	0,051
5. Couples : 2 TPI	0,100	0,110	0,029	0,006	0,035	0,009	0,032	0,013	0,035	0,014
6. Couples et célibataires : 1 TPa (1 salarié)	0,071	0,054	0,143	0,124	0,137	0,144	0,125	0,117	0,121	0,126
7. Familles monoparentales : TPa (1 salarié)	0,007	0,008	0,034	0,040	0,029	0,033	0,026	0,036	0,024	0,030
8. Familles monoparentales : au moins un TPI	0,020	0,034	0,023	0,035	0,026	0,036	0,019	0,035	0,022	0,038
9. Au moins 2 au travail	0,326	0,347	0,211	0,231	0,236	0,248	0,229	0,233	0,255	0,248
10. Autres	0,050	0,036	0,055	0,036	0,050	0,044	0,052	0,045	0,048	0,045
Scolarité										
1. N'a jamais fréquenté l'école	0,006	0,004	0,014	0,011	0,012	0,009	0,015	0,011	0,012	0,009
2. Études élémentaires et secondaires	0,552	0,417	0,650	0,538	0,650	0,516	0,669	0,548	0,664	0,526
3. Études post-secondaires, non-universitaires	0,318	0,355	0,249	0,301	0,256	0,318	0,242	0,293	0,251	0,311
4. Études universitaires	0,099	0,160	0,074	0,112	0,070	0,114	0,063	0,108	0,061	0,109
5. Études de maîtrise et de doctorat	0,015	0,046	0,004	0,015	0,003	0,017	0,003	0,013	0,003	0,017

Clé : Faible revenu chronique = faible revenu les deux années (PV-MR = PV-MR en 1993).

Faible revenu = caractéristiques moyennes de toutes les personnes ayant reçu un faible revenu les deux années.

TABEAU 7 : CARACTÉRISTIQUES DES GENS QUI ENTRENT DANS LA CATÉGORIE DES FAIBLES REVENUS ET QUI EN SORTENT

	0,5 DU REVENU MOYEN DE 1993				QUINTILE LE PLUS PAUVRE			
	<i>Gens qui en sortent, PV-MR</i>	<i>Gens qui en sortent, GCU</i>	<i>Gens qui entrent, PV-MR</i>	<i>Gens qui entrent, GCU</i>	<i>Gens qui en sortent, PV-MR</i>	<i>Gens qui en sortent, GCU</i>	<i>Gens qui entrent, PV-MR</i>	<i>Gens qui entrent, GCU</i>
Catégorie d'âge								
Moins de 30 ans	0,357	0,379	0,399	0,360	0,322	0,398	0,407	0,362
30-39 ans	0,202	0,304	0,140	0,206	0,231	0,228	0,142	0,210
40-54 ans	0,224	0,162	0,214	0,208	0,234	0,177	0,226	0,208
55 ans et plus	0,215	0,153	0,245	0,224	0,210	0,195	0,222	0,217
Type de personne								
1. Hommes en âge de travailler (de 16 à 65 ans)	0,496	0,419	0,432	0,450	0,464	0,421	0,439	0,465
2. Femmes en âge de travailler (de 16 à 65 ans)	0,419	0,500	0,503	0,476	0,429	0,474	0,499	0,473
3. Hommes à la retraite	0,041	0,031	0,039	0,016	0,052	0,047	0,030	0,014
4. Femmes à la retraite	0,043	0,049	0,026	0,057	0,053	0,055	0,029	0,046
Composition de la famille économique								
1. Personnes seules, ménages à une personne	0,076	0,251	0,071	0,144	0,100	0,215	0,052	0,130
2. Personnes seules, ménages à plusieurs personnes	0,038	0,190	0,022	0,014	0,035	0,166	0,020	0,017
3. Personnes mariées ou en union de fait, aucun enfant	0,193	0,058	0,228	0,172	0,168	0,118	0,193	0,182
4. Personnes mariées ou en union de fait, avec enfants (de moins de 25 ans)	0,439	0,273	0,406	0,312	0,434	0,263	0,463	0,343
5. Familles monoparentales dont le chef est une femme, enfants de moins de 25 ans	0,080	0,104	0,029	0,061	0,068	0,104	0,033	0,039
6. Familles monoparentales dont le chef est un homme, enfants de moins de 25 ans	0,038	0,017	0,019	0,019	0,020	0,008	0,022	0,017
7. Autres types de famille économique	0,113	0,087	0,174	0,265	0,133	0,085	0,173	0,256
Situation de la famille économique								
1. Aucun salarié	0,164	0,203	0,169	0,154	0,144	0,223	0,112	0,139
2. Célibataires : emploi à temps plein-travail indépendant	0,017	0,052	0,004	0,048	0,028	0,058	0,006	0,039
3. Couples : 1 TPI + 1 sans travail	0,117	0,060	0,071	0,055	0,115	0,067	0,061	0,055
4. Couples : 1 TPI et 1 TPa	0,096	0,052	0,135	0,058	0,112	0,049	0,153	0,054
5. Couples : 2 TPI	0,072	0,008	0,026	0,045	0,043	0,010	0,043	0,039
6. Couples et célibataires : 1 TPa (1 salarié)	0,086	0,178	0,063	0,074	0,078	0,140	0,073	0,077
7. Familles monoparentales : TPa (1 salarié)	0,011	0,026	0,000	0,015	0,011	0,020	0,002	0,007
8. Familles monoparentales : au moins un TPI	0,071	0,044	0,045	0,057	0,060	0,059	0,046	0,042
9. Au moins 2 au travail	0,320	0,323	0,436	0,454	0,360	0,329	0,461	0,498
10. Autres	0,041	0,050	0,046	0,036	0,044	0,041	0,039	0,044
Scolarité								
1. N'a jamais fréquenté l'école	0,004	-	0,001	0,009	-	0,000	0,001	0,007
2. Études élémentaires et secondaires	0,700	0,421	0,623	0,477	0,675	0,433	0,639	0,478
3. Études post-secondaires, non-universitaires	0,238	0,365	0,313	0,339	0,254	0,360	0,281	0,354
4. Études universitaires	0,042	0,157	0,056	0,125	0,050	0,143	0,073	0,118
5. Études de maîtrise et de doctorat	-	0,041	0,002	0,023	0,002	0,052	0,002	0,019

Clé : Faible revenu chronique = faible revenu les deux années (PV-MR = PV-MR en 1993).

Faible revenu = caractéristiques moyennes de tous les gens qui ont accusé un faible revenu les deux années.

TABLEAU 8 : COÏNCIDENCE DES ÉVÉNEMENTS ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES AVEC L'ENTRÉE DANS LA CATÉGORIE DES FAIBLES REVENUS ET LA SORTIE

	<i>0,5 du revenu moyen de 1993</i>				<i>Quintile le plus pauvre</i>			
	<i>Gens qui en sortent, PV-MR</i>	<i>Gens qui en sortent, GCU</i>	<i>Gens qui entrent, PV-MR</i>	<i>Gens qui entrent, GCU</i>	<i>Gens qui en sortent, PV-MR</i>	<i>Gens qui en sortent, GCU</i>	<i>Gens qui entrent, PV-MR</i>	<i>Gens qui entrent, GCU</i>
Baisse, n ^{bre} de salariés *	1,033	0,032	2,228	1,800	0,830	0,897	2,165	1,832
Hausse, n ^{bre} de salariés	2,330	2,390	0,503	0,664	2,263	2,382	0,589	0,804
Baisse, n ^{bre} d'adultes *	0,648	0,632	3,395	4,379	0,912	0,643	3,439	4,264
Hausse, n ^{bre} d'adultes	2,506	4,142	1,049	0,935	2,320	4,000	1,370	0,831
Baisse, n ^{bre} d'enfants *	1,530	1,142	1,818	2,040	1,378	0,673	1,727	2,081
Hausse, n ^{bre} d'enfants	1,156	1,026	1,549	1,947	0,588	0,973	1,764	1,500
Changement de situation économique de la famille	0,710	0,874	0,817	0,813	0,645	0,840	1,355	1,330
Changement de la composition de la famille économique	2,066	2,248	2,588	2,770	1,955	2,279	2,772	2,763
Migration GCU-PV-MR ou PV-MR-GCU	1,767	2,000	2,395	4,200	2,279	1,000	2,069	3,800

Notes : (*) L'unité est le ménage. Les entrées dans la catégorie de faible revenu et les sorties sont définies au tableau 7.

TABLEAU 9 : SITUATION D'EMPLOI À PARTIR DES DONNÉES DE L'EDTR

	PV-MR		GCU	
	Année 1993	Année 1994	Année 1993	Année 1994
Hommes (<i>n^{bre}</i>)	2 166	2 147	3 864	3 883
Emploi toute l'année	62,82	66,02	65,17	73,41
Sans emploi toute l'année	1,35	1,64	0,92	1,06
Hors de la population active toute l'année	1,84	2,02	1,42	2,29
Emploi-sans emploi	5,91	4,31	4,75	3,89
Emploi-hors de la population active	3,29	5,33	2,51	3,15
Sans emploi-hors de la population active	0,92	0,61	0,97	0,48
Emploi-sans emploi-hors de la population active	2,79	2,25	1,49	2,35
Emploi autonome avec complément salarial	4,48	4,36	2,52	2,74
Emploi autonome sans complément salarial	9,07	9,40	3,77	4,62
Ne sait pas	7,47	4,00	16,42	5,96
Femmes (<i>n^{bre}</i>)	1 947	1 955	3 675	3 667
Emploi toute l'année	59,55	61,52	61,82	71,97
Sans emploi toute l'année	1,38	2,47	0,69	0,86
Hors de la population active toute l'année	5,07	7,09	3,30	4,07
Emploi-sans emploi	5,39	4,88	3,67	4,79
Emploi-hors de la population active	4,07	5,45	4,10	4,72
Sans emploi-hors de la population active	1,82	1,02	0,93	0,88
Emploi-sans emploi-hors de la population active	4,63	4,06	3,35	3,40
Emploi autonome avec complément salarial	1,28	1,48	1,10	1,29
Emploi autonome sans complément salarial	8,13	7,55	3,89	3,61
Ne sait pas	8,62	4,45	17,10	4,35

TABLEAU 10 : SITUATION D'EMPLOI SELON L'ÉCHANTILLON REGROUPE DE L'EDTR (1993 ET 1994), PAR PROVINCE

	C.-B.		Alberta		Sask.		Manitoba		Ontario		Québec		Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Ecosse		Île-du-Prince-Édouard		Terre-Neuve		
	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU	
Hommes (n^{bre})																					
Emploi toute l'année	66,7	71,7	68,4	77,5	53,4	75,9	54,6	75,3	65,8	64,9	67,9	71,7	61,1	64,6	63,7	72,4	55,6	68,7	48,8	70,8	
Sans emploi toute l'année	0,00	0,73	0,48	0,89	0,20	0,44	0,57	0,88	1,69	1,05	2,75	1,22	1,37	0,32	0,61	0,30	1,51	1,22	2,70	1,46	
Hors de la population active toute l'année	1,01	1,80	1,91	1,58	1,04	3,43	1,69	1,60	1,69	1,89	1,88	1,65	2,72	2,21	0,83	3,58	1,97	1,12	7,39	1,13	
Emploi-sans emploi	3,38	3,67	2,56	5,18	2,91	4,15	4,24	6,96	4,95	2,80	6,80	6,55	6,45	4,14	5,00	4,83	11,5	5,19	7,04	8,10	
Emploi-hors de la population active	7,07	3,36	3,67	2,27	3,16	4,14	2,22	2,48	2,82	2,34	4,62	2,96	4,89	5,81	7,52	5,35	1,81	1,74	7,11	4,59	
Sans emploi-hors de la population active	0,00	0,55	0,07	0,25	0,53	0,22	1,71	1,33	0,57	0,41	0,81	1,34	1,31	1,92	1,03	0,43	0,00	2,14	3,61	2,33	
Emploi-sans emploi-hors de la population active	1,91	1,16	1,14	1,72	2,07	1,10	2,83	1,89	1,63	2,18	2,86	1,70	5,26	2,18	0,92	4,41	3,92	3,00	9,67	2,80	
Emploi autonome avec complément salarial	3,53	3,51	3,27	1,23	18,1	2,95	7,01	2,09	4,10	3,40	2,97	1,58	1,75	1,28	5,36	1,12	7,16	5,14	3,88	1,26	
Emploi autonome sans complément salarial	11,7	5,32	10,9	5,10	13,6	3,97	20,7	5,15	9,59	3,87	5,79	4,19	2,57	3,27	6,65	1,16	10,3	3,91	7,44	3,79	
Femmes (n^{bre})																					
Emploi toute l'année	53,1	71,1	54,2	71,6	66,2	72,2	60,1	73,3	63,3	60,5	66,8	72,7	55,6	68,8	58,6	67,7	55,6	73,3	42,2	73,1	
Sans emploi toute l'année	1,12	0,65	0,93	0,89	1,84	0,97	0,88	0,68	1,73	0,79	2,76	0,67	1,30	0,31	2,28	1,23	1,71	0,00	3,75	2,97	
Hors de la population active toute l'année	8,98	3,42	9,25	5,44	3,51	4,91	4,46	2,13	4,71	3,24	5,85	4,33	5,33	2,04	3,74	2,95	4,88	3,57	10,6	3,40	
Emploi-sans emploi	4,97	4,47	5,54	3,66	1,48	3,06	4,86	4,33	3,39	4,40	5,38	3,73	7,40	4,20	9,55	6,74	11,4	4,72	8,59	5,74	
Emploi-hors de la population active	6,27	3,16	4,96	5,42	2,96	4,94	5,02	3,58	3,42	4,32	4,11	5,24	6,19	2,62	5,38	4,25	8,64	2,89	10,8	3,10	
Sans emploi-hors de la population active	1,47	1,01	1,33	0,48	0,43	1,45	1,75	2,15	1,61	0,70	1,00	1,11	0,95	0,30	1,05	1,40	2,20	1,51	3,97	1,66	
Emploi-sans emploi-hors de la population active	2,45	3,76	4,99	3,62	3,13	2,79	2,27	4,05	4,69	3,10	4,16	3,58	3,51	2,60	5,78	3,32	1,51	3,61	9,04	4,24	
Emploi autonome avec complément salarial	3,13	1,80	0,73	0,17	2,28	0,92	2,19	0,53	1,38	1,28	0,95	1,17	0,84	1,02	1,75	1,30	1,19	1,58	0,32	1,27	
Emploi autonome sans complément salarial	10,5	4,01	10,8	4,74	9,97	5,84	11,5	4,76	7,18	3,77	6,12	2,95	5,07	3,04	5,23	4,06	7,71	3,26	8,97	2,08	

Nota : « **Emploi-sans emploi** » suppose que la personne s'est trouvée dans les deux situations au cours de l'année de l'enquête. Il en va de même des catégories : « **Emploi-hors de la population active** » et « **Emploi-sans emploi-hors de la population active** ». « **Emploi autonome avec et sans complément salarial** » : par « **complément salarial** », on entend un revenu de « **salaires** » complémentaire au revenu d'emploi autonome.

TABEAU 11 : POINTS DE PERCENTILE DE LA DISTRIBUTION DES SALAIRES DE L'EDTR (PRIX DE 1993)

HOMMES	PV-MR		GCU	
<i>Déciles</i>	Année 1993	Année 1994	Année 1993	Année 1994
10 ^e	7,12	7,95	7,16	7,69
20 ^e	10,77	11,49	10,90	11,54
½ médiane	9,65	10,50	9,79	10,18
⅔ médiane	10,96	11,38	11,07	11,28
70 ^e	20,65	21,43	20,59	21,47
100 ^e	33,84	35,49	35,54	36,77
Salaire horaire moyen	16,96	17,43	19,23	20,04

FEMMES	PV-MR		GCU	
<i>Déciles</i>	Année 1993	Année 1994	Année 1993	Année 1994
10 ^e	5,75	5,90	5,83	6,08
20 ^e	7,88	8,09	7,92	8,18
½ médiane	7,31	7,48	7,36	7,65
⅔ médiane	7,92	8,19	8,20	8,48
70 ^e	16,32	16,94	16,45	16,98
100 ^e	29,59	29,91	30,02	30,87
Salaire horaire moyen	12,97	13,30	15,36	15,91

Figure 6 : Salaire horaire moyen par province et par sexe

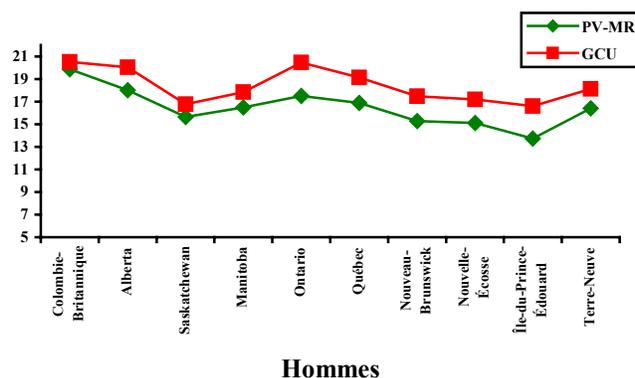
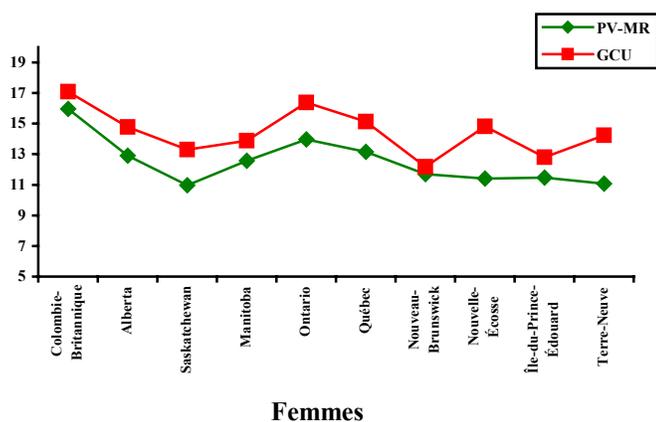


TABLEAU 12 : NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL* - POURCENTAGE ET SALAIRE HORAIRE MOYEN (ENTRE PARENTHÈSES)

	PV-MR			GCU		
	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
10 heures ou moins	0,030 (12,419)	0,008 (11,063)	0,057 (12,665)	0,027 (15,793)	0,009 (14,718)	0,045 (16,045)
10-20 heures	0,060 (12,255)	0,014 (11,713)	0,116 (12,334)	0,073 (14,071)	0,025 (12,667)	0,124 (14,378)
20-30 heures	0,095 (14,011)	0,035 (17,362)	0,169 (13,152)	0,083 (15,610)	0,039 (17,244)	0,129 (15,087)
30-40 heures	0,640 (16,082)	0,682 (17,873)	0,588 (13,551)	0,704 (18,384)	0,752 (20,329)	0,652 (16,018)
40-50 heures	0,130 (15,598)	0,193 (16,495)	0,054 (11,746)	0,084 (17,931)	0,126 (18,719)	0,040 (15,314)
>50 heures	0,041 (13,537)	0,065 (14,170)	0,012 (9,615)	0,027 (17,166)	0,046 (17,994)	0,008 (12,461)
MOYENNE (Heures de travail)	36,317	40,195	31,595	35,392	38,663	31,945

* N'inclut pas les heures supplémentaires

Figure 7 : Nombre moyen d'heures de travail par province et par sexe

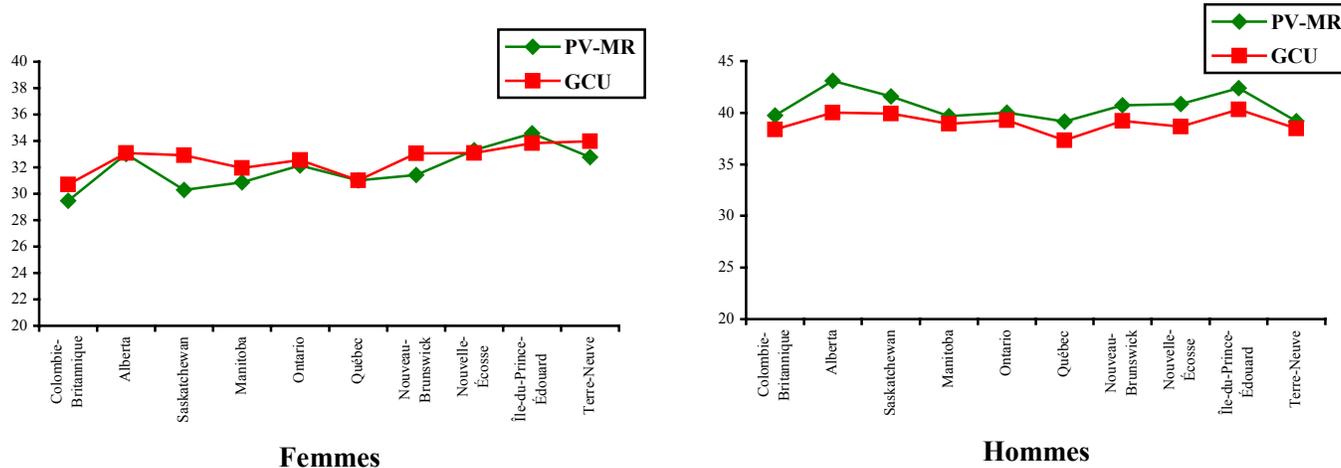


TABLEAU 13 : CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYÉS - ENSEMBLE DU CANADA

Caractéristiques	HOMMES		FEMMES	
	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU
ÂGE				
Moins de 25	0,066	0,054	0,050	0,072
25-34	0,628	0,616	0,636	0,608
35-44	0,227	0,231	0,219	0,249
45-55	0,077	0,097	0,093	0,069
DURÉE D'EMPLOI (ANNÉES)				
Moins de 2	0,035	0,037	0,064	0,069
2-5	0,064	0,055	0,091	0,077
5-10	0,103	0,134	0,207	0,172
>10	0,796	0,772	0,637	0,680
SCOLARITÉ				
Sans qualification	0,000	0,001	0,000	0,000
Élémentaire	0,072	0,044	0,050	0,025
Secondaire	0,353	0,272	0,362	0,243
Université-collège	0,539	0,584	0,557	0,667
Diplôme supérieur	0,026	0,086	0,025	0,059
TAILLE DE L'EFFECTIF DE TRAVAIL				
Moins de 20 employés	0,333	0,223	0,448	0,300
20-99 employés	0,290	0,319	0,310	0,312
100-499 employés	0,240	0,247	0,174	0,215
500-999 employés	0,059	0,087	0,033	0,074
>=1 000 employés	0,071	0,115	0,031	0,090
PROFESSION				
Professionnel-cadre supérieur	0,103	0,163	0,118	0,169
Semi-professionnel- technique-cadre intermédiaire	0,058	0,097	0,139	0,147
Surveillant-contremaître	0,151	0,176	0,073	0,124
Travailleur spécialisé-employé-agriculteur	0,247	0,201	0,174	0,176
Travailleur semi-spécialisé-employé	0,202	0,193	0,276	0,230
Travailleur non spécialisé	0,229	0,161	0,216	0,148
SITUATION ÉCONOMIQUE FAMILIALE				
Célibataire : TPI-empl. aut.	0,095	0,115	0,061	0,116
Couple : 1TPI + 1 à la maison (1 salaire)	0,137	0,104	0,021	0,015
Couple : 1TPI + 1TPa (2 salaires)	0,207	0,188	0,231	0,174
Couple : 2TPI (2 salaires)	0,198	0,236	0,264	0,272
Couple + célibataire (TPa) : (1 salaire)	0,037	0,029	0,038	0,029
Parents uniques : TPa (1 salaire)	0,002	0,002	0,006	0,008
Parents uniques : 1 + TPI	0,017	0,022	0,039	0,057
Deux au travail. Autres familles	0,260	0,268	0,314	0,303
Autres catégories	0,041	0,031	0,021	0,021
CLASS. TYPE DES INDUSTRIES				
Agriculture, forêts et pêches	0,057	0,007	0,030	0,004
Exploitation minière	0,051	0,020	0,005	0,004
Fabrication	0,284	0,262	0,105	0,098
Construction	0,053	0,048	0,012	0,009
Transports-communications	0,124	0,135	0,048	0,049
Métiers	0,141	0,158	0,153	0,150
Banque-finances-assurance	0,038	0,083	0,099	0,138
Hébergement-aliments-boissons	0,017	0,031	0,071	0,044
Gouvernement-éducation-santé	0,199	0,217	0,431	0,446

**TABEAU 14 : MATRICE DE TRANSITION - CATEGORIES D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION ET ENDROITS
(PV-MR-GCU)**

		HOMMES													
		PV-MR							GCU						
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1.	Emploi toute l'année, intervalle de rémunération inférieur (= médiane)	72,16	10,19	0,55	0,42	0,57	3,28	8,99	1,70	0,31	0,00	0,00	0,46	0,33	1,00
2.	Emploi toute l'année, intervalle de rémunération intermédiaire	11,88	67,58	9,26	0,00	0,57	1,09	6,75	0,00	2,13	0,23	0,00	0,00	0,00	0,46
3.	Emploi toute l'année, intervalle de rémunération supérieur	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
PV-MR	4. Sans emploi toute l'année	4,35	0,00	2,14	0,00	0,00	69,64	19,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,71	0,00
	5. Hors de la population active toute l'année	19,42	0,00	0,00	0,00	0,00	35,55	33,91	5,17	0,00	0,00	0,00	0,00	5,93	0,00
	6. Emploi-sans emploi	23,13	9,92	0,00	12,37	4,36	25,01	21,34	0,00	0,00	0,00	0,49	0,44	2,91	
	7. Autres (emploi autonome, soins de la famille, retraite, etc.)	7,58	4,36	0,29	0,46	3,72	5,16	74,30	1,69	0,14	0,00	0,33	0,68	1,24	
	8. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération inférieur (= médiane)	0,40	0,11	0,12	0,00	0,00	0,03	0,00	63,96	15,27	1,03	0,71	1,88	3,73	12,90
	9. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération intermédiaire	0,06	0,44	0,09	0,00	0,00	0,03	0,00	6,39	65,82	19,17	0,36	0,53	1,55	5,50
	10. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération supérieur	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
GCU	11. Sans emploi toute l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,70	9,97	0,00	0,00	0,00	56,99	12,32
	12. Hors de la population active toute l'année	0,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,99	2,28	0,00	0,00	0,00	54,13	38,94
	13. Emploi-sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,31	0,00	0,20	0,00	24,78	11,45	1,08	8,41	5,25	24,54	23,93
	14. Autres (emploi autonome, soins de la famille, retraite, etc.)	0,25	0,34	0,00	0,00	0,03	0,09	0,36	17,48	16,89	1,62	0,41	3,84	7,49	51,13

* Ce tableau représente l'endroit initial (rangée) et final (colonne) où se trouvait chaque personne. Comme il n'y avait personne initialement dans la catégorie « Emploi toute l'année, intervalle de rémunération supérieur », les rangées 3 et 10 sont vides.

**TABLEAU 15 : MATRICE DE TRANSITION - CATÉGORIES D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION ET ENDROITS
(PV-MR-GCU)**

	FEMMES													
	PV-MR							GCU						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération inférieur (= médiane)	63,26	17,90	0,64	0,69	4,02	4,19	8,24	0,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04
2. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération intermédiaire	6,17	65,52	17,46	0,42	1,33	1,06	6,07	0,00	1,72	0,00	0,00	0,00	0,21	0,00
3. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération supérieur	26,14	26,12	43,01	0,00	0,00	0,00	4,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PV-MR 4. Sans emploi toute l'année	12,99	0,00	0,00	0,00	0,00	75,57	5,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,97	0,00
5. Hors de la population active toute l'année	9,22	3,14	1,14	0,00	0,00	43,45	38,06	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00	1,75	1,91
6. Emplois sans emploi	24,95	6,99	0,45	14,87	13,81	23,04	13,50	0,70	0,16	0,00	0,00	0,72	0,75	0,00
7. Autres (emploi autonome, soins de la famille, retraite, etc.)	10,52	5,59	2,58	1,51	15,46	6,50	54,86	0,73	0,15	0,00	0,00	0,85	0,63	0,57
8. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération inférieur (= médiane)	0,15	0,26	0,00	0,00	0,02	0,40	0,59	59,36	20,03	1,41	0,12	1,66	3,73	12,21
9. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération intermédiaire	0,01	0,12	0,11	0,00	0,00	0,19	0,07	5,11	58,17	26,97	0,14	0,89	2,02	6,15
10. Emploi toute l'année, intervalle de rémunération supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,10	15,95	72,95	0,00	0,00	2,32	2,66
GCU 11. Sans emploi toute l'année	3,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,18	3,03	0,00	0,00	0,00	59,77	25,77
12. Hors de la population active toute l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,62	0,00	10,96	1,26	0,64	0,00	0,00	59,36	27,14
13. Emplois sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,08	0,09	0,42	0,12	21,89	17,07	3,34	7,86	10,69	23,38	15,03
14. Autres (emploi autonome, soins de la famille, retraite, etc.)	0,15	0,18	0,12	0,00	0,05	0,26	0,13	18,66	20,92	5,73	0,49	8,61	11,36	33,27

TABLEAU 16 : PROPORTION DE TEMPS PASSÉE DANS LA CATÉGORIE DE FAIBLE RÉMUNÉRATION ENTRE 1993 ET 1994

	Proportion de temps passé dans la catégorie faible rémunération ($\frac{2}{3}$ du salaire médian)	
	PV-MR	GCU
HOMMES		
HH	58,02	66,87
HL	10,28	9,64
LH	11,02	10,98
LL	20,66	12,49
FEMMES		
HH	28,11	45,78
HL	16,38	15,08
LH	17,75	12,79
LL	37,75	26,33

TABEAU 17 : CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYÉS FAIBLEMENT RÉMUNÉRÉS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES EMPLOYÉS

<i>Caractéristiques</i>	HOMMES		FEMMES	
	PV-MR	GCU	PV-MR	GCU
ÂGE				
Moins de 25	3,136	4,222	1,540	2,097
25-34	0,947	0,878	0,988	0,911
35-44	0,528	0,515	0,872	0,847
45-55	0,987	1,123	1,086	1,118
DURÉE D'EMPLOI (ANNÉES)				
Moins de 2	2,800	3,810	1,390	1,971
2-5	2,078	2,436	1,131	1,480
5-10	1,174	1,544	1,154	1,063
>10	0,811	0,669	0,890	0,832
SCOLARITÉ				
Sans qualification	S.O.	2,000	S.O.	S.O.
Élémentaire	1,833	1,522	1,580	1,960
Secondaire	1,342	1,382	1,320	1,395
Université-collège	0,708	0,849	0,784	0,892
Diplôme supérieur	0,153	0,383	0,080	0,169
TAILLE DE L'EFFECTIF DE TRAVAIL				
Moins de 20 employés	1,555	1,883	1,227	1,526
20-99 employés	0,982	1,031	0,967	1,057
100-499 employés	0,579	0,582	0,660	0,641
500-999 employés	0,423	0,758	0,484	0,432
>=1 000 employés	0,338	0,260	0,483	0,377
PROFESSION				
Professionnel-cadre supérieur	0,349	0,312	0,338	0,289
Semi-professionnel- technique-cadre intermédiaire	0,362	0,577	0,374	0,374
Surveillant-contremaître	0,688	0,619	1,068	0,951
Travailleur spécialisé-employé-agriculteur	0,789	0,691	1,005	0,960
Travailleur semi-spécialisé-employé	1,148	1,875	1,369	1,786
Travailleur non spécialisé	1,786	1,677	1,263	1,290
SITUATION ÉCONOMIQUE FAMILIALE				
Célibataire : TPI-empl. aut.	0,957	1,026	0,737	0,732
Couple : 1TPI + 1 à la maison (1 salaire)	0,817	0,500	1,142	1,000
Couple : 1TPI + 1TPa (2 salaires)	0,739	0,712	0,995	1,068
Couple : 2TPI (2 salaires)	0,883	0,588	0,916	0,705
Couple + célibataire (TPa) : (1 salaire)	1,297	1,793	1,105	1,586
Parents uniques : TPa (1 salaire)	3,5	3,500	1,000	1,125
Parents uniques : 1 + TPI	1,470	1,681	0,820	0,947
Deux au travail. Autres familles	1,261	1,511	1,114	1,260
Autres catégories	1,365	1,677	1,095	1,238
CLASS. TYPE DES INDUSTRIES				
Agriculture, forêts et pêches	1,842	1,857	1,466	1,750
Exploitation minière	0,470	0,050	1,200	0,750
Fabrication	0,890	0,763	1,180	1,142
Construction	0,962	0,833	1,250	1,555
Transports-communications	0,669	0,496	0,833	0,673
Métiers	1,801	1,955	1,522	1,680
Banque-finances-assurance	0,710	0,710	1,121	0,949
Hébergement-aliments-boissons	2,294	4,415	1,690	2,204
Gouvernement-éducation-santé	0,532	0,410	0,552	0,556

TABLEAU 18 : CARACTÉRISTIQUES DE PASSAGE ENTRE LES CATÉGORIES FAIBLE RÉMUNÉRATION ET FORTE RÉMUNÉRATION (POURCENTAGE)

Caractéristiques	PV-MR			GCU		
	Sortie vers forte rémunération	Entrée en provenance de forte rémunération	Faible rémunération (ensemble)	Sortie vers forte rémunération	Entrée en provenance de forte rémunération	Faible rémunération (ensemble)
ÂGE						
Moins de 25	9,83	2,01	12,74	8,76	8,04	17,81
25-34	72,02	64,77	61,60	71,04	53,93	55,04
35-44	15,75	19,17	16,46	14,64	14,94	17,94
45-55	2,38	14,02	9,18	5,54	23,07	9,20
DURÉE D'EMPLOI (ANNÉES)						
Moins de 2	5,13	4,76	9,27	12,84	8,54	13,81
2-5	7,42	4,68	11,51	9,08	7,91	12,12
5-10	19,42	22,95	19,42	20,88	16,56	19,14
>10	68,01	67,60	59,78	57,18	66,97	54,90
SCOLARITÉ						
Sans qualification	0,00	0,00	0,08	0,00	1,12	0,19
Élémentaire	3,36	5,65	9,98	6,73	3,97	5,60
Secondaire	42,84	35,74	47,69	24,11	36,70	35,25
Université-collège	50,47	53,14	41,60	64,82	56,07	56,10
Diplôme supérieur	3,31	3,38	0,35	4,32	1,12	1,82
TAILLE DE L'EFFECTIF DE TRAVAIL						
Moins de 20 employés	43,26	43,30	53,84	27,07	28,72	44,52
20-99 employés	24,97	22,82	29,46	36,24	31,44	33,03
100-499 employés	23,05	21,50	12,46	19,25	22,54	14,05
500-999 employés	2,99	4,38	1,99	8,74	5,63	4,43
>=1 000 employés	4,50	7,97	1,89	7,36	10,64	3,28
PROFESSION						
Professionnel-cadre supérieur	12,17	5,44	3,90	16,61	5,70	5,03
Semi-professionnel- technique-cadre intermédiaire	4,95	13,67	4,06	11,68	13,34	5,60
Surveillant-contremaître	7,97	8,09	8,86	9,63	11,41	11,54
Travailleur spécialisé-employé-agriculteur	21,88	19,38	18,30	28,49	20,29	15,87
Travailleur semi-spécialisé-employé	26,60	23,10	32,24	12,76	24,79	39,44
Travailleur non spécialisé	26,39	30,28	32,56	19,13	23,01	21,94
SITUATION ÉCONOMIQUE FAMILIALE						
Célibataire : TPI-empl. aut.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Couple : 1TPI + 1 à la maison (1 salaire)	7,53	7,31	6,32	6,11	17,62	9,69
Couple : 1TPI + 1TPa (2 salaires)	3,55	9,85	5,80	9,00	4,41	2,86
Couple : 2TPI (2 salaires)	25,03	30,18	20,13	22,48	29,44	16,85
Couple + célibataire (TPa) : (1 salaire)	22,64	15,69	21,67	22,21	8,34	17,41
Parents uniques : TPa (1 salaire)	6,23	3,39	4,48	1,90	5,17	4,82
Parents uniques : 1 + TPI	0,00	0,00	0,69	0,00	0,00	0,87
Deux au travail. Autres familles	3,41	0,96	2,99	1,03	3,17	4,87
Autres catégories	27,61	29,99	34,22	31,88	29,49	39,02
CLASS. TYPE DES INDUSTRIES						
Agriculture, forêts et pêches	7,29	3,16	6,74	0,65	0,00	0,95
Exploitation minière	3,59	0,96	1,35	0,70	0,84	0,26
Fabrication	16,30	14,87	17,36	15,19	25,18	14,34
Construction	2,77	2,94	2,91	5,43	3,95	2,39
Transports-communications	12,69	9,97	5,72	6,78	5,05	4,51
Métiers	5,02	15,04	24,15	16,38	19,96	27,21
Banque-finances-assurance	6,60	7,17	7,92	14,72	2,00	10,62
Hébergement-aliments-boissons	5,84	0,00	8,94	3,01	6,89	11,20
Gouvernement-éducation-santé	38,50	40,70	18,81	27,27	27,78	19,34

ANNEXE II
LES SOUS-ÉCHANTILLONS RURAUX-NON RURAUX
(Classification RMR-AR et non-RMR-AR)
NOTES TECHNIQUES

Les sous-échantillons rural et non rural (classification RMR-AR et non-RMR-AR)

La définition des sous-échantillons « rural » et « non rural » que l'on cherche ici à comparer présente certaines difficultés pratiques et théoriques. Premièrement, il convient de préciser qu'il n'y a pas de définition claire et universellement acceptée de la ruralité (Cloke et Edwards, 1986, Errington, 1990). Bon nombre d'auteurs ont déploré que les études sur les questions rurales souffrent d'une « utilisation imprécise du terme "rural" dans un contexte de recherche » (Hoggard, 1990, p. 245-257). Deuxièmement, on n'a pas clairement établi si la définition devait être unidimensionnelle ou multidimensionnelle, et si la ruralité devait être considérée comme une variable dichotomique ou continue. On a avancé qu'une catégorisation dichotomique ne convenait pas tellement pour décrire l'amalgame de facteurs socio-économiques et géographiques qui contribuent à l'expérience rurale (Biggs, B., *et al.*, 1993, p. 6).

La faible densité de population et la dispersion des centres de population représentent d'importantes caractéristiques du Canada rural (Fellegi, 1996). La population des régions rurales s'est accrue de 6 p. 100 de 1981 à 1991, et cette croissance a été plus forte dans les régions situées près des centres métropolitains (11 p. 100) que dans celles qui en étaient éloignées (2 p. 100). Nous nous sommes fondés ici sur la classification RMR-AR et non-RMR-AR de la population canadienne pour partir d'une définition de la ruralité qui reflète le mieux possible la réalité canadienne.

On entend par **RMR-AR** (région métropolitaine de recensement-agglomération de recensement) une grande région urbaine, incluant les zones urbaines et rurales adjacentes qui sont fortement intégrées sur les plans économique et social. Les RMR et AR sont déterminées selon certains seuils de population, soit 100 000 dans le premier cas, et 10 000 dans le second (Howatson et Earl, 1995) (on trouvera d'autres l'informations à ce sujet dans les Notes techniques à la fin de la présente annexe).

Ainsi, l'échantillon EDTR a donc été fractionné en deux sous-échantillons :

- **Sous-échantillon RMR-AR** : utilisé comme approximation pour les grands centres urbains (GCU).
- **Sous-échantillon non-RMR-AR** : utilisé comme approximation pour les petites villes et le milieu rural (PV-MR).

Cette définition géographique semble constituer la meilleure façon de décrire le type de marché du travail où la personne évolue.

Le tableau 1 donne un bref aperçu de la composition de l'échantillon; on y trouve également des renseignements en provenance du recensement de 1991 pour des fins de comparaison ainsi qu'une ventilation des zones de PV-MR par province.

L'autre question qui se pose ici est celle de savoir comment traiter les individus qui sont passés d'une catégorie à l'autre au cours des deux années de l'enquête (c'est un cas où une variable dichotomique facilite l'analyse). Manifestement, il importe, pour un certain nombre de raisons, de

ne pas exclure de l'analyse ce phénomène de « migration »; en effet, on doit pouvoir vérifier, par exemple, jusqu'à quel point il constitue une « stratégie » pour sortir de la catégorie « faible revenu ». Toutefois, comme notre analyse porte surtout sur les différences entre les GCU et les PV-MR et que le pourcentage de migrants à l'intérieur de l'échantillon de deux ans est relativement faible (1,75 p. 100), la question de la migration n'est pas prise en compte ici (lorsque de nouvelles vagues de migration deviendront accessibles, le pourcentage de migrants s'accroîtra certainement, et il deviendra alors pertinent d'inclure cette dimension dans l'analyse). Notre étude porte donc sur deux sous-échantillons principaux, soit les GCU et les PV-MR, où l'on ne retrouve pas exactement les mêmes personnes pendant les deux années.

Notes techniques

Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement (RMR-AR)

On délimite une RMR-AR en utilisant comme composantes de base les subdivisions de recensement (SDR). Ces SDR sont incluses dans la RMR-AR à la condition qu'au moins l'une des règles suivantes s'applique. Ces dernières sont classées par ordre de priorité. Une SDR respectant les règles de deux RMR-AR ou plus est incluse dans celle qui comporte la règle de rang la plus élevée. Si les règles ont le même rang, la décision se fondera sur le nombre de migrants journaliers.

1. **La règle du noyau urbain.** La SDR se situe entièrement ou partiellement dans le noyau urbain ou est comprise dans une SDR qui se situe au moins en partie dans le noyau urbain. Les SDR qui constituent des trous à l'intérieur d'une SDR sont appelées « trous du noyau urbain » et doivent être incluses pour des raisons de contiguïté spatiale.
2. **La règle du flux de migration vers le noyau urbain.** Au moins 50 p. 100 (au minimum 100 migrants) de la population active vivant dans la SDR travaillent dans le noyau urbain, sur la foi des données de migration obtenues en réponse à la question sur le lieu de travail lors du Recensement de 1991.
3. **La règle du flux de migration en provenance du noyau urbain.** Au moins 25 p. 100 (au minimum 100 migrants) de la population active travaillant dans la SDR vit dans le noyau urbain, sur la foi des données de migration obtenues en réponse à la question sur le lieu de travail lors du Recensement de 1991.
4. **La règle de la contiguïté spatiale.** Lorsque cela est nécessaire pour maintenir la contiguïté spatiale, on peut inclure dans une RMR-AR une SDR qui n'atteint pas le seuil du flux de migration, tout comme on peut aussi en exclure une autre qui atteint ce seuil.

Il existe deux situations qui, pour des raisons de contiguïté spatiale, peuvent mener à l'inclusion d'une SDR dans une RMR ou AR, ou encore à son exclusion :

Trou : Une SDR comportant des flux de migration insuffisants (vers le noyau urbain ou en provenance de celui-ci) est incluse dans une SDR adjacente à une RMR-AR qui comporte des flux de migration suffisants. Dans ce cas, on additionne les flux de migration de toutes les SDR, incluant celle qui est incluse, de façon à créer une unité.

Si l'ensemble de l'unité comporte des flux de migration suffisants (dans un sens ou dans l'autre), toutes les SDR sont alors intégrées à la RMR-AR.

Enclave : Une SDR comportant des flux de migration suffisants (dans un sens ou dans l'autre) se trouve incluse dans une SDR adjacente à une RMR-AR qui comporte des flux de migration insuffisants. Comme dans le cas des trous, lorsqu'une telle situation se présente, on additionne les flux de migration de toutes les SDR, y compris celle qui en englobe une autre, de façon à créer une unité. Si l'ensemble de l'unité comporte suffisamment de flux de migration (dans un sens ou l'autre), on inclut alors toutes les SDR dans la RMR-AR. À l'inverse, si l'ensemble de l'unité ne comporte pas suffisamment de flux de migration (dans un sens ou dans l'autre), on exclut alors toutes les SDR de la RMR-AR.

5. La **règle de la comparabilité historique**. Afin de conserver la comparabilité historique d'une RMR ou d'une AR qui est recensée, on conserve certaines SDR même si le flux de migration n'atteint pas les seuils établis (règles 2 et 3).

Enfin, on a parfois effectué des rajustements ponctuels des critères ci-dessus pour délimiter une RMR-AR. Cet objectif cadre avec le concept général voulant qu'on produise des RMR-AR (régions socialement et économiquement intégrées) comprenant le plus grand nombre possible de SDR avec au moins un seuil de flux de migration, et le plus petit nombre possible de SDR n'atteignant pas au moins un seuil de flux de migration (Statistique Canada, Dictionnaire du recensement de 1996).

Subdivision de recensement (SDR)

Il s'agit du terme général s'appliquant aux municipalités (délimitées par la législation provinciale) ou à leur équivalent, par exemple les réserves indiennes, les peuplements indiens et les territoires non organisés (Statistique Canada, Dictionnaire du recensement de 1991).

ANNEXE III
CONSTRUCTION DE L'ÉCHANTILLON PERMANENT : PONDÉRATION, ÉQUIVALISATION DU
REVENU ET DÉFLATION DES VALEURS MONÉTAIRES

Construction de l'échantillon permanent

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) porte jusqu'ici sur deux années de données (1993 et 1994). Pour amorcer la recherche, il a fallu construire un échantillon permanent composé de toutes les personnes (16 ans et plus) présentes à la fois dans l'année 1 (1993) et l'année 2 (1994). Cet ensemble, appelé « échantillon permanent équilibré », contient le même nombre d'observations pour chacune des années (N=26 841). Les enfants représentent des éléments importants des ménages et sont tributaires des ressources de ces derniers; nous les avons donc inclus aux fins des analyses qui traitent des ménages comme unités, comme pour le calcul du revenu. Ainsi, pour les caractéristiques des ménages, la réponse appropriée est associée à chaque enfant et à chaque adulte faisant partie du ménage concerné. C'est dire que l'on construit une variable ménage à partir des caractéristiques des personnes qui le composent. L'étude englobe également les personnes seules, qui sont considérées comme des ménages à une personne.

Les recoupements entre l'identificateur du ménage et celui de l'individu signifient que les données recueillies au niveau des individus peuvent servir à construire divers types de ménage correspondants. À titre d'exemple, citons la situation d'emploi, qui est recueillie au niveau de l'individu mais qui, dans certaines des analyses, est utilisée au niveau du ménage pour établir la « situation économique de la famille ». De même pour ce qui est du revenu : on additionne le salaire de chaque membre du ménage pour calculer le revenu du ménage, qui est attribué à chaque membre après équivalisation de la taille et du type de ménage (on trouvera ci-après plus de précisions sur l'équivalisation du revenu).

Dans la partie sur le travail et les possibilités d'emploi, on a utilisé un échantillon permanent différent. L'étude des relations existant entre le sexe et la situation d'emploi rend nécessaire la poursuite de l'analyse au niveau de l'individu. Conformément à Grosling *et al.* (1997), l'échantillon de base se compose des personnes qui étaient en âge de travailler au cours de chacune des deux années, c'est-à-dire qui étaient âgés de plus de 18 ans au cours de la première année, et de moins de 65 ans au cours de la deuxième (N=11 652).

Pondération

Au cours des deux années de l'étude (et au cours des années à venir), le taux d'attrition d'EDTR (le taux auquel les répondants sortent de l'échantillon) a varié selon les divers types de ménage. Il est important de pondérer les réponses pour qu'elles restent représentatives au fil des ans. La pondération attribuée dépend de la probabilité que la personne fasse toujours partie de l'EDTR au cours d'une année donnée (la pondération réelle est également fonction de la dernière année ayant fait l'objet de l'analyse). Les types de personnes les plus susceptibles de sortir de l'EDTR se verront attribuer un poids plus élevé que les types les plus susceptibles de rester dans l'échantillon.

Comme l'analyse projetée dans le cadre de ce projet était longitudinale et non transversale, on a attribué des poids longitudinaux à l'intérieur de l'EDTR (poids longitudinaux de l'année 2, soit 1994).

Toutes les statistiques fournies sont pondérées.

Équivalisation du revenu et déflation des valeurs monétaires

La variable revenu utilisée ici correspond au **revenu après impôt** (qui se rapproche de la définition du revenu disponible). Le revenu du ménage est attribué à chaque membre de celui-ci, mais pour tenir compte des différences quant à la taille et à la composition des ménages, il a fallu procéder à une certaine équivalisation des revenus. Conformément au système utilisé à Statistique Canada, on a utilisé les échelles d'équivalence dites LIM (low-income measure, mesure de faible revenu). Elles consistent à attribuer un poids de 1,0 au membre le plus âgé de la famille. Le membre suivant reçoit un poids de 0,4 peu importe son âge. Tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus se voient attribuer un poids de 0,4, et ceux âgés de moins de 16 ans reçoivent un poids de 0,3.

En plus d'appliquer les échelles d'équivalence aux données sur le revenu, il a aussi fallu exprimer ces dernières en valeur constante (pour permettre les comparaisons entre les années). Cela vaut pour toutes les données monétaires utilisées dans l'analyse, comme les traitements et les salaires. On a ramené les données monétaires à 1993 en prenant l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel comme facteur de correction .

ANNEXE IV
AUTRES DÉFINITIONS : SEUILS DE FAIBLE REVENU, INDICES D'INÉGALITÉ ET SEUILS DE
FAIBLE RÉMUNÉRATION

Seuils de faible revenu

La variable revenu utilisée ici correspond au revenu du ménage après impôt (qui se rapproche du revenu disponible). L'unité de l'étude est l'individu, de sorte qu'on attribue cette valeur à chaque membre du ménage, après l'avoir corrigée en fonction des prix de 1993 (pour les comparaisons entre années) et à l'aide de l'échelle d'équivalence LIM. On utilise dans l'ensemble de cette recherche deux définitions de la faible rémunération :

1. Moins de la moitié du revenu moyen de 1993;
2. Le plus faible quintile de chaque année.

La première définition se fonde sur un revenu réel fixe; la seconde varie à cet égard. L'utilisation de ces définitions en parallèle comporte des avantages empiriques et conceptuels. Du point de vue conceptuel, elle permet de garder un juste équilibre entre ceux qui préconisent un seuil de revenu réel fixe, souvent en faisant valoir que la fréquence de la faible rémunération ne devrait pas nécessairement diminuer à mesure que le revenu réel augmente (approche absolue), et ceux qui privilégient un seuil dépendant de la distribution du revenu en question (approche relative). D'un point de vue empirique, l'utilisation des deux seuils permet une analyse de sensibilité des conclusions en fonction des variations affectant la générosité du seuil (Jarvis, S & S. Jenkins, 1996, p. 11).

Indices d'inégalité

Coefficient de Gini : Il s'agit d'une mesure de l'inégalité du revenu. Le coefficient de Gini mesure l'aire comprise entre la courbe de Lorenz et la courbe de 45° comme une fraction de l'aire totale délimitée par cette dernière. La distribution du revenu est considérée comme relativement uniforme si le coefficient de Gini se situe entre 0,2 et 0,35.

Coefficient de variation : Il s'agit d'une mesure de l'étalement d'une distribution. Le coefficient de variation σ/μ se caractérise par une invariance d'échelle et satisfait aux autres propriétés que l'on attend d'un indice d'inégalité relative.

Faible rémunération

Comme dans le cas de la « ruralité », il n'y a pas de définition universellement acceptée de la « faible rémunération ». Les deux enjeux principaux s'énoncent ici comme suit : premièrement, devrait-on prendre en compte le salaire horaire ou le salaire hebdomadaire, et deuxièmement, quelle valeur réelle devrait-on utiliser comme seuil de faible rémunération. Alors qu'il n'y a pas de consensus sur cette dernière question, on s'entend généralement pour dire que le salaire horaire est préférable au salaire hebdomadaire parce qu'il permet de tenir compte des variations découlant du nombre d'heures travaillées (Gosling, *et al.*, 1997; Stewart et Swaffield, 1996; Sloane et Theodossiou, 1996). Cela est particulièrement important lorsque le travail à temps partiel tient une place significative.

La question du choix du seuil de faible rémunération est plus difficile à résoudre de façon satisfaisante. Bien que les seuils les plus couramment utilisés soient définis en fonction du salaire médian (Gosling, *et al.*, 1997; Stewart et Swaffield, 1996; Sloane et Theodossiou, 1996), la valeur réelle choisie varie considérablement, allant du décile inférieur aux deux tiers du salaire médian. Toutefois certains travaux récents permettent de penser que la nature qualitative des résultats est assez indépendante du seuil précis qu'on a choisi (Gosling, *et al.*, 1997), de sorte qu'on a utilisé ici un seuil unique (en partie pour des raisons de concision), soit les deux tiers du salaire médian global. Ce seuil nous donne un échantillon raisonnable de Canadiens ruraux aux prises avec une « faible rémunération », et c'est l'un de ceux adoptés par Stewart et Swaffield (1996). Les valeurs calculées à l'aide de ce seuil pour l'échantillon de l'ensemble des employés varient, comme on le voit au tableau 3, de 9,15 \$ l'heure au cours de l'année 1, à 9,50 \$ l'heure au cours de l'année 2.